



La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle du Processus de Domination Conjugale (PDC)

Rapport de recherche

Robert Ayotte, Directeur de L'Accord Mauricie

Martin Brisson, Ma Ps, Agent de recherche de L'Accord Mauricie

Pierre Potvin Ph.D, Professeur – chercheur, département de psychoéducation, UQTR

Diane Prud'homme, RPMHTFVVC

Denise Tremblay, Psy, Directrice de La Séjournelle

Mars 2007

**Ce projet de recherche a été réalisé dans le cadre du programme de subvention en santé publique,
Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec.**

**Les termes dominant, dominée et victime sont sexués puisque le modèle du PDC a été élaboré à partir de
l'observation terrain de victimes féminines et de dominants masculins.**

Remerciements

Les auteurs tiennent d'abord à souligner la contribution significative des membres du comité avisé. M. Pierre Turcotte PhD., professeur chercheur au département de service social de l'Université Laval et Mme Suzanne Lemire agente de probation des services Correctionnels du Québec, merci pour votre expertise et votre précieuse collaboration à cet ouvrage.

Nous exprimons également toute notre gratitude à M. Jacques Broué et Mme Suzanne Léveillé pour le partage inspirant de leurs connaissances. Un merci tout spécial à Manon Bouchard co-auteure du PDC pour son soutien et son indispensable expertise.

Enfin, merci à la Santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui a accepté de financer cette recherche.

Sommaire

Parmi les stratégies de contrôle utilisées par les conjoints abusifs, la justification est reconnue par de nombreux praticiens en violence conjugale comme étant celle qui vise à opérer un transfert de responsabilité de l'agression à la victime. Selon certains auteurs (Walby, 1990; Hearn, 1998; Cole, 2000; Cavanagh, Dobash, Dobash & Lewis, 2001), ces hommes véhiculent des valeurs patriarcales lorsqu'ils cherchent à rectifier le sens d'un agir hors norme par le biais du blâme de la victime, de la minimisation, du déni ou en évoquant des causes extérieures. De récentes recherches tentent d'éclairer l'utilisation des justifications chez les conjoints abusifs par l'analyse de leurs témoignages de violence. Le phénomène y est abordé sous divers angles théorique et méthodologique. L'objet de la présente étude, de type « recherche-action » est de valider et bonifier le concept des stratégies de justification du modèle du PDC (Bouchard et Tremblay, 2002; Tremblay, Bouchard, Potvin et Ayotte, sous presse) par la triangulation d'experts clinique, théorique et scientifique. En examinant l'articulation de la justification dans le processus interactif d'une dynamique de domination conjugale, cette étude propose une classification « contextualisée » de ses différentes manifestations. Les résultats démontrent que la justification en domination conjugale correspond à une stratégie de légitimation : l'individu dominant s'en sert pour normaliser l'abus de pouvoir et éviter des conséquences externes. Les résultats de cette recherche font également ressortir un enjeu crucial aux plans préventif et curatif: la déconstruction du sentiment de légitimité du conjoint à comportements violents et contrôlant.

Table des Matières

1. Introduction	8
1.1. <i>La problématique de la violence conjugale</i>	9
1.2. <i>Mise en contexte de la recherche</i>	13
1.3. <i>Historique de la recherche</i>	15
1.4. <i>Orientation, buts et objectifs</i>	17
2. Définitions des concepts pertinents du PDC (associés au conjoint dominant et aux stratégies de justification)	20
2.1.1. 23	
3. Le concept de justification	26
3.1. <i>Théories relatives à la justification du comportement violent</i>	27
3.2. <i>La justification en violence conjugale : l'importance du contexte</i>	28
3.3. <i>L'utilisation stratégique de la justification en violence conjugale : Un examen critique de la littérature</i>	30
4. Les stratégies de légitimation dans un processus de domination conjugale	32
4.1. <i>La fonction de la stratégie</i>	32
4.2. <i>L'utilisation de la stratégie</i>	33
4.3. <i>La typologie des stratégies de légitimation</i>	34
4.4. <i>L'élaboration de la légitimité d'un abus de pouvoir</i>	40
4.5. <i>L'évolution des stratégies de légitimation</i>	42
4.6. <i>Les facteurs de maintien des stratégies de légitimation</i>	43
4.7. <i>Les stratégies de légitimation face aux réseaux de protection sociale</i>	44
4.8. <i>La légitimation sociale de la domination conjugale : Une permissivité implicite dans un contexte où la restriction est explicite.</i>	45
5. Le sentiment de légitimité	47
5.1. <i>Le concept du sentiment de légitimité</i>	47
5.2. <i>Le développement du sentiment de légitimité</i>	52
6. La fonction adaptative de la stratégie de légitimation	56

7.	La méthodologie	59
7.1.	<i>Le cadre théorique de l'étude</i>	59
7.2.	<i>La méthodologie</i>	60
7.2.1.	La triangulation	61
7.2.2.	La vérification interne	62
7.2.3.	La vérification externe	62
8.	Conclusion	64
9.	Références	66
10.	Annexe A : L'équipe de recherche et les partenaires	70
11.	Annexe B : Concepts de contrôle	72
12.	Annexe C : Inventaire d'autojustifications	75

1. Introduction

La violence conjugale est un grave problème de société. Son incidence sur les enfants, les victimes et les agresseurs est considérable. Plusieurs avenues ont été empruntées pour comprendre cette problématique et divers modèles d'intervention ont été créés afin de la résoudre. Cependant une chose demeure, soit le nombre effarant de victimes majoritairement féminines¹. En effet, une femme sur quatre est victime d'un acte de violence physique ou sexuelle de la part de son conjoint au cours de sa vie et du nombre, les deux tiers le vivent plus d'une fois (Statistiques Canada, 1993). Qui plus est, ces données sont fragmentaires car elles ne concernent que les infractions criminelles rapportées à l'attention des autorités policières².

Face à ce constat, de nombreux auteurs expliquent la violence conjugale comme étant le résultat d'une société patriarcale dont la socialisation favoriserait la répression des émotions et l'expression de l'agressivité et de la violence chez les hommes. Toutefois, malgré la prescription culturelle et sociale de ce stéréotype, la violence conjugale ne sévit pas dans la plupart des relations de couple. Selon Prud'homme (RPMHTFVVC, 2004), la distinction entre les agresseurs conjugaux et les autres conjoints réside dans le sentiment de légitimité qu'ont ces derniers à user de violence pour obtenir ce qu'ils désirent. Plusieurs praticiens (Dutton, 1995, 1996; Decker, 1999; Gondolf, 2001; Broué & Guèvremont, 1999) abondent en ce sens lorsqu'ils mentionnent que les conjoints abusifs s'autorisent à violenter leur femme et qu'il y a pour eux des raisons qui les justifient. Prud'homme (RPMHTFVVC, 2002) souligne que la légitimité de la violence repose sur des valeurs collectives qui sont en conformité avec la société. L'individu qui use de violence en vue d'assujettir quelqu'un doit- pour pouvoir convaincre les gens et éviter les sanctions - présenter des arguments solides qui rejoignent les normes et valeurs socialement admises. Dans une société qui tend vers l'égalité des sexes et qui s'est doté de lois, politiques et plans d'action pour contrer la violence conjugale, comment peut-on comprendre la légitimité de la violence des conjoints abusifs et la « recevabilité » de leurs justifications?

¹ Pour l'année 2004, on rapporte que près de 17 000 infractions criminelles ont été commises en contexte conjugal. Dans 84 % des cas, la victime était une femme (Ministère de la Sécurité publique, 2006).

² Seulement 28% des crimes commis en contexte conjugal sont rapportés à l'attention de la police (Statistiques Canada, 2005)

1.1. La problématique de la violence conjugale

La violence conjugale est un phénomène vaste et complexe dont la compréhension suscite maints débats et ce, aux plans idéologique et paradigmatique. Les explications théoriques de ses causes proviennent de différents domaines et, conséquemment, les définitions qui en découlent sont nombreuses et diversifiées. Ces différentes visions orientent l'opinion, la compréhension et le positionnement de tous face à la question. En voici quelques unes.

La théorie de l'apprentissage social explique la violence conjugale comme étant le produit d'un processus de transmission intergénérationnelle. Ce modèle stipule que l'expérience de la violence en bas âge, subie ou observée, favorise la reproduction de la violence dans un autre contexte, que ce soit avec les pairs ou avec la future conjointe (Chamberland, 2003). Par le biais d'observations répétitives, l'enfant apprend, intègre et normalise des attitudes violentes.

L'approche psychodynamique conçoit la violence conjugale comme un symptôme du développement pathologique de la personnalité de l'agresseur, de la victime, ou encore des deux partenaires (Dutton, cité dans Cole, 2000). Selon cette théorie, les traits masochistes d'une victime peuvent l'amener à provoquer inconsciemment la violence de son conjoint, qui, pour sa part, peut présenter un trouble de personnalité sévère.

D'un autre côté, les tenants de l'approche structurelle et politique voient la violence conjugale comme étant le résultat de facteurs sociétaux historiques³ (Rinfret-Raynor & Cantin cité dans Bouchard & Tremblay, 2002). Ces facteurs ont renforcé les mythes et les préjugés au sujet de l'homme et de la femme, faisant de la femme une victime toute désignée. De façon plus spécifique, les valeurs patriarcales sont considérées comme faisant partie des causes dominantes de la violence faite aux femmes (French, 1986; Walby, 1990; RPMHTFVVC, 2002).

Dans un même sens, l'approche féministe analyse la violence conjugale sous un angle social. Elle met l'accent sur l'inégalité organisationnelle de pouvoir des hommes sur les femmes, disparité que l'on retrouve à plusieurs niveaux (économique, politique, social, culturel) et que

³ Tel le pouvoir des institutions sociales, économiques, religieuses et judiciaires.

l'on observe dans la plupart des nations. (RPMHTFVVC, 2002, Chamberland, 2003). Dans cette perspective, l'organisation sociale telle qu'elle prévaut, véhicule une idéologie qui favorise et perpétue la violence conjugale.

Pour d'autres (Steinmetz, cité dans Bouchard & Tremblay, 2002), la violence perpétrée en contexte conjugal n'est pas l'apanage des hommes. À l'appui de cas et de sondages, on rapporte qu'autant de femmes que d'hommes affirment adopter des comportements physiques agressifs vis-à-vis leur partenaire (Steinmetz, 1977 ; Straus, 1993). Plusieurs soutiennent que les femmes sont aussi violentes physiquement et psychologiquement que les hommes (Straus, 1993; Langhinrichsen-Rohling, Neidig & Thorn, 1995). D'autres mentionnent cependant que la violence des hommes est beaucoup plus sévère (Shaw & Dubois, 1995; Wilson, Daly & Wright, 1993). Précisons que les méthodes de collecte de données dans certaines de ces études ont été critiquées pour ne broser qu'un inventaire quantitatif des gestes de violence sans considérer leur intention sous-jacente, le contexte dans lequel ils sont perpétrés et leurs conséquences.

Dans la perspective systémique (voir Cole, 2000), la violence conjugale est associée aux crises et débordements excessifs chez des partenaires qui vivent une mésentente de couple et qui peuvent présenter des difficultés d'adaptation de tous genres (manque d'habiletés à résoudre des conflits, difficultés de communication, etc.).

Les visions relatives à la violence conjugale ont toutes le point commun d'accorder une grande importance à l'agression et à ses multiples manifestations dans l'analyse de la problématique. Elles apportent un éclairage sur la problématique mais celui-ci demeure partiel. L'acte de violence est certes l'aspect le plus frappant en violence conjugale mais il doit être examiné dans son contexte pour comprendre son importance en fonction de l'intention qu'il recouvre.

La centration sur l'agression pose également problème dans l'intervention auprès des conjoints abusifs. Se référant ou non aux théories énoncées précédemment, de nombreux chercheurs et praticiens suggèrent diverses explications à la violence masculine exercée en contexte conjugal. Pour certains, le passage à l'acte agressif chez un conjoint est une manifestation de sa personnalité qui est façonnée des contraintes de la socialisation de genre (Archer, 1994; Anderson &

Umberson, 2001). Il est pour d'autres relié à un problème d'impulsivité (Holander & Stein, 1995; Webster & Jackson, 1997) ou à une gestion inefficace de la colère (Novaco, 1975). Il est aussi conçu comme le point culminant d'une accumulation de tensions, une résultante de l'anxiété face à l'intimité, le symptôme d'une psychopathologie ou d'une blessure affective (Dutton, 1995; Gondolf, 2001).

Or, ces explications convergent en une vision particulière du problème. Elles véhiculent la notion d'une perte de contrôle en associant l'agression à l'expression « involontaire » d'un individu. Que ce soit en vertu d'aspects situationnels, de traits inhérents à leur condition d'homme, ou parce qu'il sont aux prises avec certains déficits, on sous-entend que certains conjoints ne peuvent faire autrement, dans certaines circonstances, que d'agresser. Il ne fait nul doute que ces explications s'avèrent pertinentes à l'analyse du portrait clinique d'un conjoint violent. Toutefois, lorsque mise en contexte, l'agression peut s'avérer l'œuvre d'un individu dominant qui utilise ce moyen, parmi plusieurs autres, pour imposer sa volonté à sa conjointe. Dans ces conditions, une analyse qui est centrée sur les manifestations de violence et leurs causes possibles peut venir occulter la dimension du contrôle, l'intention de dominer par l'agir violent. Selon le modèle du PDC (Bouchard & Tremblay, 2002), l'établissement d'un rapport de pouvoir d'un conjoint sur l'autre constitue l'essence même de la problématique de la violence conjugale et il est primordial de savoir comment reconnaître une telle dynamique pour évaluer l'intentionnalité d'un conjoint auteur de violence et prévenir le risque de récurrence. De plus, pour bien comprendre le phénomène et son évolution, il importe de considérer que la dominée n'est pas passive face aux tentatives de contrôle du dominant et que cette interaction est marquée par l'influence des proches et des différents réseaux d'aide.

Puisqu'ils font partie des réseaux d'aide, les intervenants auprès des conjoints à comportements violents sont susceptibles d'influencer l'évolution d'un rapport de force en contexte conjugal. Lorsque l'intervention se centre sur l'agression et la recherche de ses causes, elle ne permet pas de reconnaître la dimension stratégique du recours à la violence. Elle peut dégager un individu dominant du poids de ses actes et du même coup, valider insidieusement le rapport de force : En ce sens, plusieurs auteurs soulignent la propension du conjoint dominant à réutiliser les explications médicales et psychologiques pour se déresponsabiliser de sa violence. (Dobash &

Dobash, 1979; Hearn, 1998; Decker, 1999 ; Jukes, 1999 ; Cavanagh, Dobash & Dobash, 2001 ;). En fait, plusieurs des théories explicatives de la violence conjugale véhiculent implicitement et parfois explicitement des notions que les conjoints abusifs reprennent à leur compte pour appuyer leurs excuses et justifications de violence⁴.

Notre société dénonce de plus en plus la violence conjugale. Toutefois, la représentation collective de la problématique se rapporte essentiellement à la présence d'agressions au sein d'un couple, agressions qui augmentent en fréquence et en sévérité avec le temps. Par conséquent, nous sommes enclins à cautionner les justifications de violence qui rejoignent les explications et conceptions centrées sur l'agression. Dans une dynamique de domination conjugale, les justifications entretiennent la relation basée sur l'inégalité du pouvoir car elles sont plausibles et recevables pour la victime et l'entourage du couple. Le fait de reconnaître une dynamique de domination conjugale peut contribuer à contrer la légitimation de l'abus de pouvoir. Tout comme pour les actes de violence, la justification peut se présenter sous une diversité de formes. Au même titre que l'agression, la justification ne peut être analysée de façon isolée. Elle doit être examinée dans son contexte.

Dans les milieux d'intervention, la justification est fréquemment associée à une phase du cycle de la violence conjugale, celle-ci visant à opérer un transfert de responsabilité des agressions à la victime. À cette étape, le conjoint abusif tente de rationaliser la situation afin de mitiger sa culpabilité (Ptacek, 1988; Pence & Paymar, 1990; Dutton & Golant, 1995; Gondolf, 2001). Il use de divers moyens pour blâmer la victime, invoquer des circonstances extérieures (tel l'alcool, la fatigue, etc.) ou minimiser ses gestes. Il parvient alors à imposer sa propre définition de la violence aux autres et en particulier à sa conjointe (Lox Lempert, 1995). Selon cette théorie, le doute qui peut subsister chez la conjointe suite aux justifications s'estompe avec la phase de rémission, alors que celle-ci observe avec espoir de changement les marques d'attention et de regrets chez son conjoint.

⁴L'objet n'est pas ici d'invalider les connaissances admises en violence conjugale, au contraire, le PDC s'en inspire. Il s'agit plutôt de démontrer l'importance de reconnaître une dynamique de domination conjugale et la portée des justifications dans les rouages du maintien de l'oppression.

En abordant la problématique sous l'angle d'un rapport de force, la théorie du cycle de la violence conjugale tient compte d'une spécificité importante, soit celle de relier la justification au contrôle psychologique de la victime. Cependant, le principe de « l'escalade de la violence » dont s'inspire ce modèle explicatif ne permet pas de comprendre la variation des justifications dans l'interaction conjugale, ni les facteurs qui déterminent leur intégration par la victime ou les membres de l'entourage. Tel que mentionné plus tôt, une victime tente activement de se protéger dans une relation marquée par la violence conjugale. Face aux justifications qu'elle reçoit, elle peut les accepter, les mettre en doute, feindre de les accepter, s'opposer, contre-argumenter, voire refuser celles-ci (Wolf-Smith & Larossa, 1992). De plus, l'entourage du couple influence grandement l'évolution de cette dynamique. Il importe de mieux comprendre cette étape charnière de la relation qui contribue au processus de récurrence en impliquant le conjoint abusif, la victime, l'entourage immédiat et parfois même les réseaux d'intervention dans une apparente logique d'accommodement à la violence conjugale.

1.2. Mise en contexte de la recherche

Dans leur pratique auprès des conjoints à comportements violents et contrôlant, les intervenants de L'Accord Mauricie (voir annexe A) accordent une attention particulière aux justifications émises par leurs clients. En entrevue d'accueil, ces derniers dévoilent peu les abus commis envers leur conjointe et lorsqu'ils le font, leur récit présente des contradictions, voire l'omission d'importants détails des événements, en particulier ceux qui mettent en lumière leur responsabilité ou les effets négatifs de leurs comportements.

Selon la perspective de l'organisme, l'individu qui recourt de façon répétée à une diversité de formes de *violence*⁵ en contexte conjugal cherche à contrôler, il agit en vertu d'une logique de subordination. La justification vient traduire le sentiment de légitimité de ces hommes de recourir à des conduites abusives et renseigne sur les possibilités d'entreprendre ou non un processus de changement⁶.

⁵ psychologique, social, physique, sexuel, économique)

⁶ Dans 90% des cas, la demande d'aide est contrainte (ordonnance de cour) ou enjointe par un tiers (très souvent la conjointe). La prise de contact initiale vise entre autres à favoriser sa ré appropriation par le client.

Forts de l'observation de centaines d'agresseurs conjugaux au fil des ans, l'équipe de praticiens constate que la présence de violence physique n'est qu'un moyen parmi d'autres pour établir leur pouvoir. Parfois, certains hommes qui affirment ne pas recourir à l'agression physique⁷ s'affichent comme étant sans reproches et, paradoxalement, paraissent dans leur droit d'exiger de leur conjointe une réponse qui convienne à leurs moindres attentes. Ils tentent de diverses façons de contrôler à la fois l'entrevue et l'opinion de l'intervenant. L'impression clinique qui se dégage dans un tel contexte est d'avoir à faire à un individu « dominant » qui instaure un rapport de force dans l'interaction thérapeutique, rapport vraisemblablement établi avec sa conjointe.

Dans cette optique, l'articulation de la justification, au-delà du dévoilement des agressions manifestes, illustre le contrôle relationnel et témoigne de ses motifs sous-jacents. Ainsi, les intervenants de L'Accord Mauricie mettent en avant-plan l'importance de circonscrire le positionnement du client à l'égard de ses comportements par la compréhension de la fonction de ses justifications⁸.

Ces constats génèrent avec le temps plusieurs questionnements au sein de l'équipe : Dans le récit des clients et les justifications qu'ils utilisent, quels sont les indicateurs permettant l'identification d'un conjoint *dominant* et ce, indépendamment du dévoilement d'actes de violence? Comment distinguer une explication d'une justification? Est-il possible que certains clients justifient davantage leurs comportements par crainte du jugement social et que d'autres, plus convaincus du bien-fondé de leurs actes, soient réfractaires à la thérapie? Si oui, comment les différencier? Pourquoi, quand et comment un homme modifie-t-il ses justifications? Si un intervenant peut être piégé par le discours et les raisons que présente un individu dominant, qu'en est-il pour sa conjointe et l'entourage du couple? Autant de questionnements qui conduisent L'Accord Mauricie à vouloir mieux définir ce phénomène perçu comme étant la pierre angulaire de l'intervention préventive et curative auprès des conjoints abusifs.

⁷ A ce sujet, plusieurs praticiens mentionnent que la minimisation extrême et le déni chez les conjoints abusifs sont associés au refus de se défaire de leurs comportements et de suivre un traitement, refus à son tour associé à un risque accru de récurrence (Dutton, 1996; Decker, 1999; Gondolf, 2001).

⁸ L'intervention orientée vers la responsabilisation se centre sur la reconnaissance des *agirs* par le client et la neutralisation de ses justifications.

1.3. Historique de la recherche

En 1999, L'Accord Mauricie est sollicité par La Séjournelle pour collaborer au développement et à la validation du Processus de Domination Conjugale (PDC)⁹. Ce modèle novateur, élaboré à partir de l'observation terrain de victimes, analyse une dynamique de violence conjugale sous l'angle d'un processus interactif et évolutif de domination. Le PDC permet d'observer l'ascendance acquise d'un conjoint dominant sur une conjointe dominée, en considérant l'interaction dynamique des multiples composantes qui déterminent un rapport de force. Parmi ces composantes, mentionnons les stratégies de contrôle chez un dominant, les comportements et positionnements de protection chez une victime et l'influence des réseaux de protection sociale (RPS). L'examen de l'interaction des tous les éléments d'un rapport de force, depuis la genèse de la relation conjugale jusqu'à sa condition actuelle, permet d'évaluer rigoureusement la sévérité d'une dynamique de violence conjugale et de pondérer l'importance accordée aux manifestations de violence (psychologique, physique, sexuelle, sociale, économique) en les situant dans leur contexte.

Le PDC s'avère cohérent avec les prémisses de base de L'Accord Mauricie concernant la problématique de la violence conjugale et l'optique de prendre un *recul face à l'agression*¹⁰ (puisque celle-ci ne reflète qu'une de ses dimensions) pour mieux comprendre et intervenir. En 2002, l'objectif de validation de contenu du PDC est atteint et le projet est à nouveau subventionné¹¹ pour mettre en œuvre sa seconde phase¹². En avril 2003, un accord cadre de collaboration entre La Séjournelle, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et L'Accord Mauricie est mis sur

⁹ Le modèle du PDC a pris naissance, en 1995, suite à l'observation de certaines incohérences entre ce que les intervenantes auprès des victimes de violence conjugale de La Séjournelle constatent sur le terrain et certains modèles théoriques en violence conjugale (Bouchard & Tremblay, 2002). C'est en 1997 que l'équipe de La Séjournelle débute le processus de validation du PDC en s'associant au milieu scientifique (UQTR)

¹⁰ L'équipe constate d'ailleurs la pertinence du modèle et ses impacts positifs dans l'intervention préventive et curative auprès des conjoints dominants. Il permet d'élargir l'approche de l'organisme : meilleure évaluation du danger, perfectionnement des programmes de sensibilisation, échanges et protocole de référence des victimes à La Séjournelle.

¹¹ Par l'Agence de Développement de Réseaux Locaux de Services de Santé et de Services Sociaux qui à l'époque se nommait Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec

¹² Bouchard, Tremblay, Potvin & Ayotte (2007). Validation des indicateurs des quatre dynamiques de domination conjugale du modèle du processus de domination conjugale (PDC)-Rapport de recherche phase II., Shawinigan.

piéd, rendant officiel le partenariat instauré entre ces trois milieux¹³. L'Accord Mauricie souligne dès lors l'importance d'évaluer la correspondance entre les stratégies de contrôle du modèle du PDC et la réalité des conjoints dominants. Le concept des stratégies de justifications est ciblé comme « l'élément central » de la dynamique du conjoint abusif qui requiert une investigation plus poussée.

Le PDC jette un regard particulier sur la justification, en la considérant comme un type de stratégie de contrôle, au même titre que les stratégies d'agression. Selon le modèle, la justification est utilisée par le dominant pour normaliser l'abus de pouvoir et éviter les conséquences de son comportement. Outre ses effets sur la conjointe dominée, les justifications du dominant peuvent être cautionnées, voire même alimentées par les RPS. Le PDC définit quatre types de justification : de nature, de provocation, de récusation et de victimisation.

À l'heure actuelle, les recherches sur le phénomène des justifications en violence conjugale comportent des limites. Celles-ci abordent la question selon différents angles théorique et méthodologique. D'ordre général, on classe les justifications en termes de formes et de contenu sans tenir compte de l'impact visé chez la victime et/ou les réseaux d'aide. De plus, quoique certains écrits soulignent le lien entre les justifications des conjoints à comportements violents et les valeurs patriarcales, peu en examinent la portée sociale et leur importance dans la construction et l'évolution du sentiment de légitimité chez le conjoint dominant. La présente étude tentera de pallier ces limites.

¹³ Cet accord permet de maintenir un processus de réflexion, de questionnement et d'enrichissement du modèle du PDC par le biais d'un partenariat multidisciplinaire et multisectoriel

1.4. Orientation, buts et objectifs

Tel que spécifié à la section *Historique de la recherche*, cette étude découle des recherches effectuées sur le modèle du PDC. Elle est donc teintée de son orientation et de sa philosophie¹⁴. La méthodologie de la recherche, phase I, du modèle du PDC (Bouchard & Tremblay, 2002) inspire d'ailleurs fortement celle qui est préconisée dans cette recherche¹⁵ qui, rappelons-le, constitue la première étape du volet de l'évaluation de la correspondance entre le concept des stratégies de contrôle du modèle du PDC et la réalité des conjoints dominants. Dans ce cadre, le concept des stratégies de justification du modèle du PDC fait l'objet d'une analyse exploratoire descriptive et théorique. Ce type d'étude permet une compréhension et une description du phénomène étudié. Spécifiquement, cette étude vise à favoriser le développement des stratégies de justification du PDC et l'exploration des concepts associés qui se rapportent à la réalité du conjoint dominant. Afin d'atteindre les objectifs de cette recherche, les concepts pertinents seront confrontés aux écrits scientifiques et professionnels et soumis à une méthode de triangulation d'experts en violence conjugale. Le tableau 1 présente les buts et objectifs de la recherche.

¹⁴ L'essence des recherches effectuées sur le modèle du PDC repose sur l'expertise terrain. Celle-ci est considérée non seulement en regard de ses possibilités d'application d'un savoir théorique et scientifique mais également en fonction de ses possibilités de produire un savoir sur la problématique. Elles préconisent, la recherche dite appliquée, menée en équipe, dans une perspective transdisciplinaire et transectorielle, sollicitant le partenariat bidirectionnel entre chercheurs et intervenants (Gauthier, 1987; Pronovost, 1991, CQRS, 1997).

¹⁵ La méthodologie est présentée à la section 3.2

Tableau 1

Objectifs de la recherche

But :

- Développer un savoir valable et utile à l'intervention préventive primaire¹⁶ et secondaire¹⁷ en violence conjugale.

Objectif général :

- Améliorer nos connaissances concernant la construction et l'évolution du processus de légitimité du conjoint à comportements violents.

Objectifs spécifiques :

- Comprendre le processus d'élaboration, d'évolution et de maintien des stratégies de justifications à travers le modèle du Processus de Domination Conjugale (PDC).
 - Explorer quels sont les types et les formes de justifications utilisées par le conjoint dominant.
 - Bonifier les stratégies de justifications du modèle du PDC.
-

¹⁶ La prévention primaire vise la population en général, avant l'apparition d'un phénomène de *domination* conjugale.

¹⁷ La prévention secondaire s'adresse aux populations à risque et aux clientèles plus vulnérables au regard du problème de domination conjugale.

Cette recherche propose un nouvel angle d'analyse du phénomène de la justification en violence conjugale ainsi qu'un regard différent sur la dynamique des agresseurs qui les émettent. C'est à partir du cadre d'analyse du modèle du PDC que le savoir de l'expertise terrain en violence conjugale -et en particulier, celui de la pratique auprès des agresseurs- a exploré les concepts qui font l'objet de cette étude. Le PDC ne rejette pas les connaissances en violence conjugale, au contraire, plusieurs théories ont inspiré son élaboration. Il en va de même dans cette recherche pour les connaissances ayant trait à la justification et à la légitimité de la violence chez les conjoints abusifs. Ces connaissances ont permis d'étayer et d'approfondir le concept du PDC. De ces résultats, découle une réflexion exploratoire sur le concept du sentiment de légitimité des conjoints dominants.

La présentation de ce rapport suit la logique de cette démarche réflexive. La première section a permis de positionner l'objet de la recherche. La seconde présente les concepts du PDC pertinent à l'étude. La troisième partie porte sur l'analyse contextuelle du concept de justification et jette un regard critique sur les recherches effectuées en violence conjugale. La partie 4 présente le concept des stratégies de justification du PDC révisé en fonction des objectifs spécifiques. Le volet exploratoire de la recherche débute à la section 5 par un construit théorique sur le sentiment de légitimité en violence conjugale et l'examen des conditions propices à son développement (point de vue de l'apprentissage social). La section 6 examine la fonction adaptative de la justification chez le dominant. Suivront, la méthodologie et la conclusion de cette recherche.

2. Définitions des concepts pertinents du PDC (associés au conjoint dominant et aux stratégies de justification)

Cette section présente les définitions des principes-clé et des concepts du PDC nécessaires aux fins de l'étude. Il convient de préciser que le cadre de cette recherche ne permet pas d'examiner le concept des stratégies de justification et le processus de légitimité en regard d'une analyse approfondie d'une dynamique de domination conjugale, c'est-à-dire, en fonction de l'interaction de l'ensemble de ses composantes et du type de dynamique qui en résulte¹⁸.

La relation conjugale

Un processus de domination en contexte conjugal se développe au sein d'une relation d'interdépendance (intérêts communs), qui au départ est sécurisante. La relation qui se développe dans un PDC comporte des enjeux d'ordre affectifs, sexuels ou économiques. La manifestation la plus évidente d'une relation conjugale est certainement le couple (conjoint, ex-conjoint, mariage, union libre, etc.). Toutefois, dans la pratique, il est possible d'observer les enjeux d'une relation conjugale sans que les acteurs concernés considèrent être en couple (amants, « colocataires », etc.). Ainsi, pour reconnaître la présence d'un PDC, il est important d'évaluer la dynamique au-delà de la formation « officielle » d'un couple.

(extrait PDC phase II, Bouchard, Tremblay & Ayotte, 2007)

¹⁸ Les multiples composantes sont les suivantes : les stratégies de contrôle du dominant, les positionnements de protection de la conjointe, les positionnements du réseau de protection sociale du couple face à la dyade dominant – dominée et, conséquemment, le co-apprentissage de la domination chez le conjoint dominant et le co-apprentissage de la victimisation chez la conjointe dominée. L'analyse de l'interaction de tous ces éléments permet d'identifier un type de dynamique de domination : à risque, fonctionnelle, chaotique ou à double-domination.

Les Indicateurs de la présence d'un PDC

L'analyse des stratégies de justification (et du processus de légitimité) d'un dominant est indissociable de la compréhension de leur contexte d'apparition. Elle débute par la reconnaissance d'un processus de domination au sein d'un couple. Pour ce faire, il est nécessaire d'observer, une utilisation répétitive, persistante et variée de stratégies de contrôle chez un dominant dans le cadre d'une relation conjugale.

(extrait PDC phase I)

L'intentionnalité du conjoint dominant

L'instauration d'un PDC reposant sur l'utilisation répétitive, persistante et variée de stratégies de contrôle de la part d'un individu dominant, l'intention de dominer est révélée « ...par le passage à l'acte et par le maintien dans le temps de ce passage à l'acte » (PDC phase II, Bouchard et al., 2007). Ce passage à l'acte s'effectue sous un mode instrumental, c'est à dire en fonction de la recherche d'un gain¹⁹. Pour qu'un dominant passe à l'acte, il doit s'en percevoir légitimé²⁰, en avoir la capacité et disposer des moyens pour le faire.

(extrait PDC phase I)

** Le sentiment de légitimité nous apparaît comme la composante fondamentale de l'intentionnalité du dominant. Le sentiment de légitimité sera exploré et défini à la section 5 du document.

La socialisation du conjoint dominant

La socialisation est un processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise les éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité et finalement s'adapte à l'environnement social où il doit vivre. Elle peut être acquise au fil d'apprentissages personnels et par l'éducation

(PDC phase I, pp 15-16).

¹⁹ Le dominant utilise des stratégies de contrôle en fonction des avantages qu'il peut en retirer

²⁰ PDC, phase 1 p.21

** Le processus de développement chez un individu dominant s'est effectué en fonction d'un type de socialisation qui a favorisé un apprentissage de la dominance²¹. Les particularités de cet apprentissage varient d'un individu à l'autre. Les acquis de cet apprentissage confèrent à l'individu un sentiment de légitimité plus ou moins fort à subordonner à ses désirs et besoins une personne avec qui se développe les enjeux d'une relation conjugale. La section 5.2 propose une compréhension sommaire des conditions propices au développement du sentiment de légitimité de la domination conjugale.

Les Stratégies de contrôle du dominant

Ce sont des moyens utilisés dans le but ultime d'établir et de maintenir un rapport de domination avec une victime. L'expression remplace dans la terminologie du PDC le terme *violence*, souvent employé dans la littérature pour désigner uniquement l'agression physique ou les gestes évidents d'intimidation. Les stratégies de contrôle s'inspirent des phases du cycle de la violence conjugale²² mais ne sont pas forcément utilisées dans une séquence périodique définie.

a. Stratégies de Tension

Ce sont des comportements, attitudes, paroles, tons (etc.) qui introduisent une *menace diffuse*. Le dominant s'en sert pour démontrer qu'il se passe «quelque chose d'important pour lui» et que l'autre «doit en tenir compte» afin d'éviter d'éventuelles conséquences négatives. Il peut installer un climat de tension notamment par des insinuations, du chantage, des menaces vagues, des comportements inhabituels et des comportements suggestifs ouvrant la voie à l'agression (p. ex. une humeur irritable, attitude non verbale hostile, chuchotements intempestifs, gestes brusques, etc.).

²¹ Apprentissage de la dominance : processus d'apprentissage amenant l'individu à se percevoir comme détenteur d'un pouvoir et d'un droit absolu à subordonner les autres à sa personne. L'apprentissage de la dominance prend ses assises dans une socialisation et des expériences positives confirmant la primauté des besoins de l'individu, et ce, au détriment du respect et des besoins des autres.

Extrait PDC phase I (p.27)

²² En quatre phases : tension de l'homme et peur chez la femme, agression de l'homme et colère ou tristesse chez la femme, justification de l'homme et responsabilisation de la femme et enfin, rémission de l'homme et espoir chez la femme (RPMHTFVVC, 1993).

b. *Stratégies d'Agression*

Manifestations de violence qui peuvent varier d'un individu à l'autre selon leurs apprentissages antérieurs et qui positionnent clairement le couple dans un rapport de force. La relation affective bascule dans le *danger* amenant la victime à se mobiliser pour assurer sa protection, celle de ses enfants et de ses proches. Pour démontrer sa position dominante, prouver sa supériorité, le dominant peut recourir à une variété de stratégies d'agressions psychologique, sexuelle, économique, sociale et/ou physique (voir annexe B).

2.1.1.

c. *Stratégies de Justification***

** Le concept est défini et analysé de façon détaillée à la section 4. Notons que les modifications apportées amènent un élargissement du concept : Les stratégies de justifications sont maintenant appelées stratégies de légitimation. Elles sont habituellement employées suite à l'utilisation d'une stratégie de tension ou d'agression.

c. *Stratégies de Rémission*

Ensemble d'attitudes et de comportements utilisés par le dominant pour démontrer concrètement à la victime qu'elle a des avantages à maintenir la relation malgré les abus de pouvoir. Les stratégies de rémission permettent de maintenir et de consolider la relation de domination en fournissant à la victime et/ou aux réseaux de protection sociale des preuves tangibles qu'un retour à une relation de couple satisfaisante et sécurisante est possible.

La notion de co-apprentissage

Le processus de domination conjugale en est un de co-apprentissage de la domination chez le dominant et de la victimisation chez la dominée. Essentiellement, il s'effectue par l'interaction dynamique et évolutive des tentatives répétées du dominant pour instaurer, établir, stabiliser,

consolider ou rétablir sa position dominante²³, avec les tentatives répétées de la victime pour se protéger (au niveau de son intégrité physique ou psychologique), préserver ou encore rétablir son pouvoir sur sa vie...²⁴

Le co-apprentissage de domination

Via l'expérimentation répétitive, à des degrés variables, du succès ou de l'échec de ses stratégies de contrôle, le dominant développe une ascendance sur la dominée pouvant évoluer (continuum où le sentiment de légitimité peut progresser, se maintenir, se résorber). ** Il est postulé que la réussite des stratégies de justification dans un PDC confirme et renforce le sentiment de légitimité du dominant.

Les réseaux de protection sociale

L'analyse d'une situation de domination conjugale ne peut exclure le contexte social et culturel. Bien que vécus dans le privé, les enjeux d'un PDC se jouent également sur le plan collectif. Le type de socialisation favorisant la victimisation et la dominance et le positionnement des réseaux de protection sociale (RPS) face à la domination conjugale, influencent fortement l'évolution d'une relation de pouvoir (Bouchard et Tremblay, 2002).

Les RPS constituent l'ensemble des individus présents dans l'entourage du dominant et de la dominée qui interagissent directement ou indirectement avec eux. Ils se subdivisent en trois sous-groupes :

²³ Par l'entremise d'une utilisation diversifiée répétitive et persistante de stratégies de contrôle, le dominant expérimente avec le temps une succession de réussites ou d'échecs. Ses succès font en sorte qu'il intègre progressivement un sentiment de légitimité à subordonner sa conjointe à ses besoins.

²⁴ Lors d'une situation donnée, une victime peut utiliser une variété de comportements de protection. Au-delà de cette réaction adaptative ponctuelle, elle adopte un positionnement de protection face au processus de domination en tant que tel (de négation, de subordination, de survie, de négociation, de contre-pouvoir ou de résistance; voir PDC phase I). Le cadre exploratoire de cette étude et l'accent porté sur les concepts du PDC liés à la compréhension du mode dominant du conjoint ne permet pas d'aborder les notions de comportements et positionnements de protection de la dominée et de les mettre en lien avec l'utilisation des stratégies de justification. Cet aspect s'inscrirait dans une phase ultérieure de recherche. Nous nous limiterons à examiner l'effet recherché des différentes stratégies de justifications sur une dominée et comment celle-ci peut y répondre.

- a. *Les réseaux immédiats*, constitués des individus formant le lieu d'insertion du couple (famille, voisinage, amis, confrères de travail, etc.).
- b. *Les réseaux secondaires*, formés des individus oeuvrant dans des réseaux d'aide institutionnelle, communautaire, privée, etc.
- c. *Les réseaux tertiaires*, représentent les structures économiques et sociales, législations, politiques ou règlements, etc.

Les RPS jouent un rôle très important sur les possibilités de la victime à se mobiliser et sur celles du dominant à contrôler. Le positionnement de ces réseaux face aux *stratégies de contrôle* du dominant et aux *positionnements de protection* de la dominée influence de façon significative le développement et l'évolution d'un PDC. Il y a trois positionnements possibles :

- 1- La validation de la dominée et l'invalidation du dominant;
- 2- la validation du dominant et l'invalidation de la dominée;
- 3- La neutralité ou le non-positionnement du RPS face à la dynamique de domination.

** Lorsque les RPS valident le dominant et invalident la dominée (cas 2), ils légitiment explicitement les abus de pouvoir. Dans ce contexte, l'entourage peut méconnaître les gestes commis et prendre le parti du dominant, il peut adhérer aux justifications émises par ce dernier ou encore, justifier les abus par d'autres raisons. Lorsque les RPS ne prennent pas position face au PDC (cas 3), ils cautionnent implicitement -ou indirectement- l'abus de pouvoir.

** Dans l'ici et maintenant de la dynamique de domination conjugale, nous estimons que l'interaction entre le cautionnement du dominant par les réseaux et l'intégration des justifications par la victime constitue une forme de consensus rigide de la légitimité de la relation de pouvoir qui en favorise la pérennité.

Nous suggérons au lecteur de consulter le rapport de la première phase de recherche (Bouchard et Tremblay, 2002). Ce dernier présente de façon détaillée le modèle du PDC.

3. Le concept de justification

Par souci de rigueur, il convient de clarifier le terme *justification*. De façon générale, la justification est une action interpersonnelle et sociale. Selon le dictionnaire Larousse (2003), *justifier sa conduite* signifie démontrer l'innocence. À cette fin, un individu qui commet un acte hors norme peut s'employer à le mettre hors de cause ou encore, à prouver que cet acte n'est pas répréhensible. Justifier peut également consister à faire admettre une chose, en démontrer le bien-fondé. En ce sens, la justification est une argumentation exprimée pour combler l'écart entre des attentes extérieures et un geste commis en regard de conventions admises. En regard d'une agression ou d'un geste de violence, la justification correspond à la version des événements de l'auteur (Hearn, 1998). Cette version comprend trois composantes : a) les raisons qui expliquent, selon lui, la survenue de l'incident; b) L'attribution d'intention (ses motifs et/ou ceux de la personne impliquée dans l'événement); c) La définition du geste posé (le juge-t-il offensant ou non). L'individu qui se justifie cherche donc à rendre son comportement plus compréhensible ou acceptable aux yeux d'autrui en faisant appel à une logique explicative qui répond de principes, de valeurs et de croyances. La justification du comportement est un phénomène universel qui s'explique en premier lieu par un besoin de désirabilité sociale.

3.1. Théories relatives à la justification du comportement violent

Quelques théories traitent des mécanismes psychologiques qui sous tendent le recours à la justification de la violence.

D'abord, le concept de dissonance cognitive (Aronson, 1988) stipule que la justification découle du besoin de neutraliser un état de tension interne provoqué par la présence de cognitions contradictoires. Elle vise à rétablir la congruence entre une perception positive de soi et l'idée contraire à cette appréciation qui est renvoyée à l'individu lorsqu'il a commis un acte répréhensible. La rationalisation du geste par l'emploi du blâme, de la minimisation ou de différentes raisons disculpantes permet à l'individu de se redonner bonne conscience et donc, de réduire son inconfort psychologique.

Pour sa part, Bandura (1969) associe la justification de la violence à des processus de neutralisation de l'auto condamnation. Selon l'auteur, lorsqu'un individu offense une autre personne, il peut user de plusieurs stratagèmes pour préserver son estime de soi²⁵.

Dans une perspective psychosociale, Linden (cité dans Creighton, 2000) fait mention des prétextes que l'on évoque lorsqu'il y a une incohérence entre des buts personnels et les règles collectives. En regard d'un acte de violence, le prétexte est une forme de justification dont la fonction est de préserver une image personnelle et sociale favorable.

Plusieurs chercheurs tentent d'expliquer la justification de la violence chez les conjoints à comportements violents par ces différents fondements théoriques. Toutefois, de tels concepts décrivent des processus psychologiques qui s'appliquent à la majorité des gens, qu'ils aient ou non une propension à la violence. De fait, ils évoquent une évidence : tout individu est susceptible de se retrouver dans une dispute, de commettre un impair, d'agresser et d'en venir à justifier son comportement.

²⁵ Justifications par des principes supérieurs, comparaisons palliatives, déplacement ou diffusion de responsabilité, déshumanisation ou blâme de la victime, minimisation, etc.

3.2. La justification en violence conjugale : l'importance du contexte

La justification de la violence conjugale suscite des questions d'ordre éthique, moral et parfois légal. Bien que ces questions soient souvent controversées, un point de vue demeure sans équivoque : les manifestations de violence contreviennent à des valeurs d'engagement, de réciprocité, de coopération et d'affection normalement attendues dans le cadre d'une relation affective privilégiée. Au-delà de ses conséquences directes, un événement de violence choque et consterne la personne qui le subit. Conséquemment, celle-ci présente un besoin légitime de compréhension. En quête de sens, celle-ci est disposée à observer de possibles circonstances atténuantes, à considérer des facteurs extérieurs et à tenir compte de sa propre responsabilité dans la situation. En quête de soulagement, elle s'attend de l'être aimé qu'il reconnaisse son geste et qu'il en exprime le regret. En quête de ses motifs, elle est disposée à entendre sa version des faits. Bref, son questionnement sollicite la justification.

Un conflit conjugal relativement commun peut donner lieu à des manifestations agressives de nature affective²⁶. Dans ce contexte, la justification sert à l'explication du comportement. Les efforts de persuasion tournent autour d'un sujet de discorde précis et n'ocultent ni les faits, ni les intentions des partis. Chacun s'emploie énergiquement à être compris, mais dans cet effort, chacun veut aussi comprendre les motifs du désaccord ou des résistances de l'autre. L'objectif est d'influencer et non d'imposer, ce qui ouvre la voie à un débat sans agenda caché. Face au constat d'être allé trop loin, l'auteur d'un acte agressif cherchera à faire comprendre pourquoi il a agi de la sorte. En s'expliquant, il peut tenter de neutraliser sa dissonance cognitive, faire des reproches, invoquer des circonstances extérieures ou relativiser son geste, mais il ne se déresponsabilise pas.

Un conflit conjugal peut également donner lieu à un acte criminel isolé (p. ex. Voie de fait) relevant principalement de facteurs situationnels et de circonstances exceptionnelles. Dans ce contexte, l'agresseur pourrait tout autant se justifier pour neutraliser son sentiment de culpabilité

²⁶ Contrairement à l'agression instrumentale qui relève d'un acte délibéré et intentionnel en vue d'obtenir un gain vis-à-vis l'autre. Cependant, l'individu qui commet une agression de nature affective –qu'elle soit physique, verbale ou psychologique– n'en est pas moins responsable.

(dire par exemple qu'il a perdu le contrôle) que présenter des raisons qui permettent de comprendre la situation.

En somme, divers comportements agressifs de nature affective sont commis (en réaction ou défensivement) lors de conflits, notamment, les gestes d'autodéfense d'une victime dans une relation de violence conjugale. Dans bon nombre de ces situations, l'agresseur pourrait fort bien se justifier de multiples façons, plaider vigoureusement son innocence, voire, démontrer le bien fondé de son comportement.

Comme nous pouvons le constater, la compréhension de la justification chez les conjoints abusifs ne peut se limiter à faire l'inventaire de ses différentes formes. Le blâme, les excuses, la minimisation, et le déplacement de responsabilité, pour ne nommer que ceux-ci, sont couramment employés lors de situations de conflit. Au-delà du type de justification utilisé et de sa motivation psychologique, il convient d'examiner le contexte global d'un incident²⁷ et de déterminer s'il relève du conflit ou de la domination conjugale.

Dans une dynamique de domination conjugale, la neutralisation du sentiment de culpabilité et l'explication du geste sont secondaires. La justification est émise par un individu dominant et correspond, au même titre que l'acte qui la précède, à une stratégie de contrôle qui vise l'obtention d'un gain. Chamberland (2003) souligne que le concept de justification semble davantage utile pour appréhender des cognitions stratégiques comme celles des agresseurs conjugaux « *La manière qu'ils ont de justifier leur violence nous fournit des indicateurs précieux pour mesurer leur niveau de conscience et comprendre comment ils légitiment leurs actes.* » (p.143). Plus spécifiquement, la justification chez le dominant vise à recadrer une situation d'abus de pouvoir (Bograd, 1988; Ptacek, 1988; Agnew, 1994) pour lui conférer un sens acceptable et réfuter ainsi l'idée même de faute ou de culpabilité (Pence & Maymar, 1990; Hearn, 1998; Cole, 2000; Cavanagh, Dobash, Dobash & Lewis 2001). Pour accomplir cette tâche, l'individu dominant ne fait pas

²⁷ Rappelons que la reconnaissance d'une dynamique de domination conjugale requiert un examen approfondi de l'interaction et de l'évolution d'un ensemble de composantes. Toutefois, l'analyse du contexte d'une scène de violence peut être suffisante pour cerner un rapport de force.

que clamer son innocence ou émettre à l'autre l'idée que l'abus est légitime. Il tient compte du sens que la dominée accorde à la situation abusive et tente de manipuler sa réponse.

La plupart des études en matière de justification, même en considérant la domination conjugale, ne tiennent compte que de la violence physique. Certaines d'entre elles scrutent la justification en fonction de la dynamique interne de l'individu alors que d'autres observent son utilisation dans la relation de couple. Cependant, aucune recherche n'a examiné ce qui détermine la distinction des justifications émises dans ces différents contextes. Selon Cavanagh et ses collaborateurs (2001), l'élaboration du sens d'un abus de pouvoir au sein de la dyade dominant-dominée comporte des résistances et des contre résistances qu'il convient d'élucider. L'un des objectifs de cette recherche est d'examiner concrètement cette interaction sous l'angle d'un processus de légitimité qui implique aussi l'entourage du couple et les réseaux d'aide.

3.3. L'utilisation stratégique de la justification en violence conjugale : Un examen critique de la littérature

En tant que stratégie de contrôle, la justification peut se manifester de multiples façons. Les recherches proposent différents « types » et « procédés » dont la définition et la terminologie rendent difficilement compte de leur finalité.

D'ordre général, on souligne que les comptes rendus de violence des conjoints abusifs renferment le blâme, les excuses ou prétextes, la minimisation et le déni. Certains auteurs associent le blâme de la victime à la justification proprement dite, qu'ils distinguent par ailleurs conceptuellement des excuses; ils soutiennent à ce propos que la justification se définit par l'acceptation de la responsabilité du geste mais le rejet de sa dimension négative tandis que l'excuse se caractérise par l'idée inverse. Selon Ptacek (1988), les excuses seraient plus fréquentes que les justifications chez les conjoints abusifs. Hearn (1998) objecte cependant que l'excuse et la justification sont intimement reliées et visent le même objectif dans la relation de couple. Quant à eux, Cavanagh et ses collaborateurs (2001) estiment que les excuses formulées par les agresseurs conjugaux réfèrent à une technique de déresponsabilisation par le déficit de

compétences. D'autres intègrent à la stratégie le recours superficiel aux confessions (Hearn, 1998; Presser, 2000), la demande de pardon et les promesses de changement (Cole, 2000, Wolf-Smith & Larossa). En regard de l'approche théorique préconisée, ces différents types se retrouvent classifiés en termes de séquence d'utilisation ou de graduation de sévérité.

À la lumière des écrits, nous constatons que la justification dans une dynamique de domination conjugale relève non seulement d'une évocation de raisons mais aussi d'une déformation des faits. Autrement dit, l'argumentation du dominant est aussi une façon de ne pas « dire » la violence. Jukes (1999) mentionne que le conjoint abusif présente une capacité surprenante de projection et de déni lorsqu'il est invité à dévoiler ses agirs en thérapie. Dans le même sens, certains praticiens soulignent l'amnésie sélective des agresseurs par rapport aux menaces qu'ils font, à leur rigidité et aux effets de leur violence (Ptacek, 1988; Edward & Potter, 1992; Agnew, 1994).

L'analyse des typologies existantes sous l'angle d'un processus de domination nous a permis d'en faire une redistribution contextualisée. Ces nouvelles données engendrent une redéfinition du concept des stratégies de justification du modèle du PDC.

Avant de présenter ces résultats, il convient de souligner quelques modifications importantes pour la compréhension du texte. L'expression *stratégie de justification* est remplacée par *stratégie de légitimation* qui, à notre avis, reflète mieux son essence. Elle apparaît également plus appropriée pour décrire l'ensemble des raisons et procédés utilisés par le dominant pour normaliser un abus de pouvoir. Les stratégies de légitimation comprennent des *types de justification*, soit l'attribution d'une cause à un abus de pouvoir et des *tactiques de diversion*.

4. Les stratégies de légitimation dans un processus de domination conjugale

4.1. La fonction de la stratégie

Dans un processus de domination conjugale, un individu dominant cherche à établir ses propres règles par l'utilisation répétitive, persistante et variée de stratégies de contrôle. Sa socialisation lui a appris qu'il peut agir au détriment d'autrui pour obtenir ce qu'il veut et qu'il y a des raisons admises pour le faire. Il aborde ainsi une relation conjugale avec un sentiment de légitimité plus ou moins fort à subordonner une conjointe à ses besoins. Comme le processus de domination conjugale en est un de co-apprentissage entre le dominant et la dominée et qu'il est influencé par le positionnement des RPS, l'évolution du sentiment de légitimité du dominant dépendra du résultat de ses co-apprentissages de pouvoir et de sa capacité à éviter les conséquences de ses actes.

L'établissement d'un rapport de domination n'est pas sans risque de conséquences. Au contraire, celles-ci sont à plusieurs niveaux. Le dominant peut faire face au désaveu de sa conjointe, voire même à la rupture de la relation, il peut se heurter à la réprobation sociale, ou encore subir des sanctions.

L'abus de pouvoir est susceptible d'engendrer de telles conséquences et c'est pourquoi le dominant doit stabiliser sa position. L'enjeu pour lui est d'éviter les conséquences négatives de son comportement tout en conservant son ascendance et les privilèges qui y sont rattachés. Pour ce faire, le dominant s'efforce de normaliser la situation abusive auprès de la dominée et, si besoin est, auprès des réseaux de protection sociale. Soulignons que la déresponsabilisation fait partie intégrante de l'argumentation du dominant. Cela va de soi puisque s'il assume son comportement, il doit également en assumer les conséquences, ce qu'il veut d'abord et avant tout éviter (Prud'homme, 2004).

Cavanagh et al. (2001) ont bien décrit la fonction de cette stratégie chez le conjoint dominant. Reprenant le concept du « travail de rectification des conjoints abusifs » (*remedial work*)

élaboré par Goffman, ils mentionnent que ces hommes s'engagent verbalement et non-verbalement dans diverses formes de « limitations des dommages » dans le but de changer la signification d'un acte offensif en un acte considéré acceptable.

4.2. L'utilisation de la stratégie

La stratégie de légitimation est essentiellement utilisée pour stabiliser une position dominante suite à l'emploi de stratégies de tension ou d'agression. De façon spécifique, le dominant s'en sert pour éviter les conséquences négatives qui peuvent résulter d'un acte de domination commis envers la conjointe. En effet, l'abus de pouvoir représente un risque de réprobation, de désaveu ou de sanction pour le dominant parce qu'il révèle un danger à la dominée (et/ou au réseau de protection sociale) et que celle-ci peut remettre en question la situation. L'enjeu pour le dominant consiste alors à recadrer l'événement, à en modifier le sens, pour contrer la remise en question en fonction du risque de conséquences appréhendé. Scott et Lyman (cité dans Jukes, 1999) ont précisé que le conjoint abusif se justifie lorsqu'il est questionné par rapport à ses actes ou s'il en a l'appréhension. Le risque de conséquences interpelle un aspect de la réalité dont le conjoint dominant est conscient: il est coupable du geste commis. Selon Goffman (cité dans Cavanagh et al., 2001), les efforts faits par le conjoint abusif pour manier ses réponses et celles des autres impliquent nécessairement une stratégie consciente car il sait que quelque chose doit être géré.

Comme il souhaite éviter les conséquences négatives de son action et conserver ses privilèges, le dominant cherche à intégrer l'abus de pouvoir à la réalité du couple. Profitant du déséquilibre engendré par l'incident chez sa conjointe, il tente de détourner à son avantage le besoin qu'elle a de comprendre ce qui vient de se produire dans la relation²⁸ en occultant les faits et/ou en les justifiant.

²⁸ Ce besoin de compréhension est essentiel pour la dominée. C'est ainsi qu'elle peut se donner du pouvoir et sortir de l'impuissance. Précisons que l'onde de choc de l'événement peut aussi atteindre le RPS qui aura alors aussi ce besoin de comprendre.

Plusieurs écrits en matière de justification soulignent cette manière typique de procéder en faisant état de « l'introduction d'un sursis entre l'acte et les règles, sursis qui permet au conjoint violent de mystifier la victime » (Ptacek, 1988; Bograd, 1990; Wolf-Smith & Larossa, 1992; Hearn, 1998; Jukes, 1999). De leur côté, Cavanaugh et al. (2001) révèlent que le discours des conjoints abusifs est à la fois expiatoire et disculpant et expose une nature utilitaire « paradoxale » car les narrations (stratégie de justification) visent à mitiger et obscurcir leur culpabilité en même temps qu'à trouver l'absolution et le pardon.

Une stratégie efficace permet à la fois de disculper et de valider le dominant par rapport à son geste. Pour qu'elle atteigne cet objectif, elle doit apparaître logique et acceptable auprès de la dominée (et/ou les réseaux de protection sociale). Conséquemment, le dominant se sert de la connaissance qu'il a de sa conjointe (ou de son interlocuteur) et de la relation (Wolf-Smith & Larossa, 1992; Cavanaugh & al., 2001) pour reconstruire les événements. En fonction de la perception de son impact sur la victime et/ou les réseaux de protection sociale, il peut utiliser différents types de justifications ou encore des tactiques de diversion.

4.3. La typologie des stratégies de légitimation

a) Les types de justification

La justification est une raison, une cause donnée à l'abus de pouvoir. Elle est émise verbalement et invoquée par le dominant pour prouver son innocence ou faire admettre le bien-fondé d'un passage à l'acte. L'argumentation qui sous-tend le « plaidoyer » du dominant doit être acceptable socialement et faire sens auprès de la victime pour être « cautionnée ». Ainsi, le recours à la justification chez un conjoint dominant se caractérise par le fait de récupérer des conventions sociales implicites et explicites, des déficits personnels, des agissements, attitudes ou faiblesses chez la victime pour légitimer l'abus de pouvoir. Les justifications sont regroupées sous six catégories : de genre, de nature, de système de provocation de récusation et de victimisation (voir tableau 2).

Les tactiques de diversion comprennent des comportements et attitudes dont la finalité est de mettre l'agression hors de propos. Le dominant tente par ces moyens d'orienter l'attention de la victime sur autre chose que l'abus et sa propre responsabilité. En introduisant de nouvelles données ou circonstances dans l'interaction, le dominant cherche à semer la confusion, à tromper la vigilance de la victime et/ou à la décentrer de son expérience. Ainsi, le recours aux tactiques de diversion se caractérise par la neutralisation de la portée des abus pour faire obstacle ou invalider la remise en question. Les tactiques de diversion sont donc au service des justifications. Par leur entremise, la victime est amenée à déduire par elle-même de la cause à imputer à l'acte de violence. Si la victime choisit néanmoins de confronter le dominant à l'abus ou à ses effets, les tactiques de diversion permettent de démontrer que celle-ci provoque un faux débat, ce qui facilite le transfert de responsabilité. Le dominant peut faire diversion par trois moyens : La dénégation, la minimisation et l'attrition (Voir tableau 3)

NOTE : Rappelons qu'à l'instar d'un comportement violent, un type de justification ou une tactique de diversion observé isolément ne permet pas de mesurer son importance, et encore moins de conclure à l'utilisation d'une stratégie de légitimation par un individu dominant. Il convient d'identifier la présence d'un rapport de domination (voir section 2) et d'examiner attentivement le contexte de la situation avant de statuer sur l'intention de l'agresseur et d'affirmer que celui-ci tente de légitimer un abus de pouvoir au moyen de justifications ou de diversions.

Tableau 2

Les types de justifications

Justification de genre

Les justifications de genre reposent sur une distribution stéréotypée des rôles sexuels en vertu desquels le dominant détermine une fonction standardisée que sa partenaire doit remplir. Officiellement au Québec, cette attribution des rôles dits traditionnels a évolué, mais de façon cynique, détournée, et parfois revendicatrice, un message de « rappel à l'ordre » circule : la libération de la femme menace l'équilibre du couple et de la famille. Dans une dynamique de domination, c'est à la victime que revient la responsabilité de l'agression car elle n'a pas rempli son mandat d'épouse conciliante, voire soumise à la possessivité sexuelle de son conjoint, de mère dévouée aux soins des membres de la famille, de femme au foyer qui s'acquitte des tâches ménagères, etc...

L'abus de pouvoir, bien qu'excessif, est excusable car la victime ne s'est pas montrée à la hauteur de ce qu'un homme doit normalement s'attendre de sa conjointe.

Justifications de nature

Les justifications de nature reposent essentiellement sur des prérogatives associées à un sexe plutôt qu'à l'autre. Le pouvoir de domination de l'homme sur la femme dépend de différences naturelles aux plans physique, psychologique, affectif, sexuel ou intellectuel. L'abus de pouvoir peut donc être mis sur le compte de caractéristiques innées ou sur des traits de caractère foncièrement « masculins ». Officiellement au Québec, et de façon générale, ce type de discrimination est difficilement défendable : La différence peut exister, mais elle ne peut cautionner l'abus de pouvoir. Par contre, l'ancienne norme "sexe fort - sexe faible" perdure implicitement et continue de teinter nos opinions. Aggressivité inscrite dans les gènes, libido difficilement contrôlable, orgueil blessé par le fait que sa femme gagne un meilleur salaire que lui, le dominant peut formuler de multiples façons l'idée qu'il est taillé dans un matériau immuable. Son caractère prompt, intransigeant, volontaire, insensible, aventurier, dépensier, est un tout avec lequel sa partenaire doit apprendre à composer.

L'abus de pouvoir bien que "deshonorant" est excusable puisqu'il résulte de l'affirmation à outrance certes, mais de l'affirmation tout de même d'une nature normalement dominante.

Justifications de système

Les justifications de système ou de « droit » reposent sur des prérogatives décrétées par des institutions. Le dominant s'arroge un droit de châtement au nom d'un ordre moral supérieur prônant l'existence de lois et principes religieux, « divins », philosophiques qui transcendent le vécu de la dominée, Le conjoint peut exiger de sa conjointe qu'elle remplisse adéquatement son rôle d'épouse, de mère ou de ménagère et, le cas échéant, « corriger » sa faute ou sa faiblesse.

L'abus de pouvoir n'existe pas, puisque c'est par « devoir » que le conjoint agit : « elle ne remplit pas son devoir conjugal », « elle a blasphémé », etc. Au Québec, les valeurs traditionnelles de la religion voulant qu'une épouse doive fidélité et obéissance à son mari paraissent clairement révolues. Il convient toutefois de rappeler que l'abus sexuel en contexte conjugal n'a été reconnu criminel qu'en 1983 et que de tels principes sont encore bien ancrés dans les mœurs sociales.

Justifications de provocation

Les justifications de provocation reposent essentiellement sur une inversion de la responsabilité dans la dyade dominant - dominée. C'est à la victime que revient la responsabilité ultime de l'agression, le conjoint ne faisant que répondre à l'incitation qu'elle a d'abord amorcée. Elle a dansé avec ... elle a regardé ... elle a dit ... elle lui a ouvert la porte... elle a accepté d'aller chez lui ... elle a demandé le divorce ... elle a refusé de faire l'amour ... Comme elle a déclenché le passage à l'acte, il est normal qu'elle en assume également les conséquences.

L'abus de pouvoir bien que "déplorable" est excusable puisque la victime a fait montre « d'insouciance » en se plaçant elle-même en position de danger.

Justifications de récusation

Les justifications de récusation reposent essentiellement sur un processus de désaveu par rapport à la valeur et la crédibilité de la victime. Ce n'est plus l'abus de pouvoir qui est à dénoncer mais la victime elle-même. Elle a une sensibilité excessive, des tendances dépressives, elle se prostitue, elle est alcoolique, son « non » portait à confusion, elle l'aime trop, elle est dépendante, ... L'agression et les préjudices subis sont banalisés.

L'abus de pouvoir bien que "regrettable" est excusable puisque le dominant doit composer avec une partenaire exceptionnellement difficile. Ces justifications véhiculent l'idée que la victime ne mérite même pas que les réseaux de protection sociale interviennent pour la protéger.

Justifications de victimisation

Les justifications de victimisation reposent essentiellement sur l'intervention de facteurs qui sont hors du pouvoir et du contrôle du dominant. Ce dernier devient victime d'un contexte au même titre que la victime. C'est la ronde des : "Ce n'est pas de sa faute" : Il a eu une enfance malheureuse ... il a perdu son travail ... il n'a pas appris à exprimer ses émotions, à pleurer ... il avait bu un verre de trop ... il ne s'aime pas ... il est dépressif par ce qu'elle est enceinte ... il est souffrant ... L'abus est ici dépeint comme le symptôme d'une maladie (impulsivité, trouble de la personnalité, etc.) que la victime doit dissocier de la « vraie nature », fondamentalement bonne, du dominant

L'abus de pouvoir bien que "qu'inacceptable" est excusable puisqu'il ne relève pas de la volonté du dominant mais d'une cause extérieure sans laquelle il n'y aurait pas eu d'abus.

Tableau 3
Les tactiques de diversion

La dénégation

La dénégation concerne les moyens par lesquels le dominant fait le désaveu de ses actes de violence. Il s'agit d'amener la victime vers un « non lieu » où l'incident n'a pas à être questionné. Par la dénégation, le dominant recadre la nature même du geste via le mensonge, le silence, l'amnésie sélective²⁹, le changement de sujet ou encore en se dissociant de celui-ci. Face à la dénégation, la victime doit prouver qu'il y a eu agression. Lorsque cette tactique fonctionne, la victime en vient à douter de ses perceptions. La stratégie de tension ou d'agression peut d'autant mieux être intégrée à la relation de couple si le dominant parvient à la faire oublier ou à la rendre « imaginaire ».

La minimisation

Cette tactique verbale vise à atténuer la portée du geste. Le dominant veut amener la victime à relativiser l'incident en lui présentant une version moins dommageable des faits. Le dominant *minimise* lorsqu'il recadre les conséquences du geste par des euphémismes pour décrire son comportement, il peut généraliser l'incident, le définir comme symptôme d'un problème de couple, le réduire à une chicane de ménage, etc. Le dominant peut aussi faire des comparaisons palliatives dont la connotation est intimidante³⁰. La minimisation sert souvent à introduire la justification et à la soutenir. La stratégie de tension ou d'agression peut d'autant mieux être intégrée à la relation de couple si le dominant parvient à la banaliser aux yeux de la victime.

²⁹ Par exemple, il peut se rappeler d'une foule de détails par rapport à l'événement, de ce que la victime lui a dit, mais il a un « blanc » pour ce qu'il a fait... Il est surpris d'apprendre qu'il a dit de tels mots, même qu'il a peine à le croire...

³⁰ Par exemple : « Je ne vois pas de quoi tu te plains, la violence ça peut être ben pire que ça, y a des hommes qui cognent pour le vrai »

L'attrition

Cette tactique vise à détourner la victime du geste et de sa propre victimisation. Elle se présente communément sous la forme de l'amende honorable ou d'une demande de pardon pouvant s'accompagner ou non de sanglots, promesses, de manifestations grotesques ou exagérées de regrets³¹ et de quêtes de réassurance dans l'amour éprouvé par la conjointe. La supercherie sert à rééquilibrer les perceptions divergentes des partenaires suite à l'abus de pouvoir. La demande de pardon et son exagération donne la tâche à la victime de faire cesser l'auto condamnation par l'absolution (Tavuchis, 1991). L'attrition constitue une tactique de diversion dans la mesure où elle suffit à éviter les conséquences négatives et/ou à introduire une justification. Elle est distincte des stratégies de rémission car elle ne s'appuie pas sur la capacité réelle du conjoint à répondre aux besoins de la victime. La stratégie de tension ou d'agression peut d'autant mieux être intégrée à la relation de couple si le dominant parvient à s'emparer des impacts négatifs de l'incident.

4.4. L'élaboration de la légitimité d'un abus de pouvoir

Pour parvenir à normaliser ses gestes à la dominée ou aux membres du réseau d'aide, le dominant doit connaître l'impact de ses justifications. Celles-ci peuvent être acceptées, mais aussi mises en doute, contestées ou refusées. La légitimité de la domination doit donc être induite dans un premier temps et la stratégie de légitimation utilisée si nécessaire c'est-à-dire, s'il y a questionnement du passage à l'acte. Si la victime a préalablement intégré des explications d'abus de pouvoir à l'avantage du conjoint, de par sa socialisation ou des antécédents de co-apprentissages de victimisation, le dominant peut cibler le type de justification qui s'avère efficace pour la convaincre et s'y en tenir pour stabiliser sa position. Il est même possible dans de telles circonstances qu'il n'ait pas besoin de se justifier. Toutefois, s'il appréhende les résistances chez la dominée, le dominant doit chercher, par essais et erreurs, le rationnel qui puisse faire sens auprès d'elle, en jugeant le risque de conséquences qu'il encourt. Pour ce faire, le dominant récupère des messages qu'il a portés antérieurement à la connaissance de la victime pour les

³¹ Par exemple, la démonstration *théâtrale* du mépris de soi

relier à l'agression et y établir une relation de cause à effet *normalisante*³². Il peut aussi réorganiser des stratégies de contrôle préalables pour leur conférer un sens adapté aux circonstances de l'événement qui rend légitime son passage à l'acte³³. Le dominant peut aussi opter pour des tactiques de diversion comme entrée en matière pour faciliter sa tâche³⁴. Si une tactique de diversion s'avère efficace pour stabiliser sa position, le dominant peut s'y en tenir sans avoir besoin d'utiliser la justification.

Le dominant peut également tenter d'opposer la victime et ses réseaux de protection sociale en vue de déplacer le conflit. Il s'agit de démontrer à la victime ou aux réseaux de protection sociale qu'il se sent incompris par ce tiers et pourquoi. Un type de justification peut être efficace auprès de la victime sans l'être pour autant pour les réseaux de protection sociale (et vice versa). Certaines victimes, qui ont intégré les justifications du conjoint, peuvent se positionner en sa faveur face aux réseaux, qui eux, ne se laissent pas influencer. Dans le même sens, les réseaux de protection sociale peuvent intervenir directement, en alliance avec le dominant, pour amener la victime à normaliser l'abus de pouvoir³⁵.

³² Il annonce ses « couleurs » en évoquant ses attentes face à la vie de couple; donne à voir ses préoccupations et valeurs; la traite comme une reine; lui parle de ses déboires conjugaux passés avec une femme qui ne le comprenait pas; lui parle d'entrée de jeu de son passé de violence par « souci d'honnêteté », etc.

³³ Par exemple, une stratégie tension sera traduite comme un avertissement dont la victime « aurait dû tenir compte » (provocation). Dans ce qu'ils ont nommé le *travail de rectification de la violence* (« remedial work »), Dobash et al (2001) soulignent que très souvent, les conjoints abusifs utilisent la séquence suivante : Ils formulent des requêtes commettent un abus, manifestent des regrets et donnent des justifications. Les auteurs mentionnent que de cette façon l'agresseur induit à l'avance la légitimité d'un abus en engageant la victime dans un processus d'autorisation à la violation de ses droits.

³⁴ Tu sais, ça arrive dans tous les couple des chicanes, y a des places où la vaisselle revole pas mal... Une petite claque, faut pas en faire un drame... Faut que t'admettes que t'es pas mal bonne pour me faire pogner les nerfs (provocation)

³⁵ Le réseau peut fournir des justifications différentes de celles qu'émet le conjoint dominant. Par exemple, un conjoint peut justifier le fait d'avoir craché sur sa conjointe par la provocation de cette dernière et l'entourage peut commenter l'événement par des phrases comme « il est impulsif » ou « il ne sait pas comment exprimer ses émotions », ce faisant, il donne le rôle de victime à l'agresseur, lui procure de nouveaux outils, renforce son sentiment de légitimité

4.5. L'évolution des stratégies de légitimation

Si le dominant ne parvient pas à stabiliser sa position dominante, il peut intensifier ses stratégies de légitimation. Il peut varier ses justifications jusqu'à l'effet recherché. Il peut combiner diverses formes de justifications ou tactiques de diversion³⁶. Il peut également raffiner son approche. Le raffinement consiste en une variation dans la manière de présenter la justification. Les apprentissages antérieurs et les habiletés personnelles du dominant déterminent l'efficacité avec laquelle il peut mystifier la victime et lui faire admettre la légitimité de l'acte. En outre, l'adoption de l'émotion et du comportement *syntonisé* à son argumentation (outrage, pleurs, contrition, humour, mépris, etc.) renforce la justification et son impact sur la victime et/ou les réseaux de protection sociale. Le raffinement se voit aussi dans le perfectionnement d'un type de justification qui marque une transition vers une autre justification³⁷. Lorsqu'un tel changement s'avère efficace, le dominant peut tenter de stabiliser davantage sa position dominante en intégrant de précédents abus de pouvoir à la logique de sa nouvelle justification³⁸.

Face à sa réussite ou son incapacité à stabiliser sa position dominante, le dominant peut opter pour un passage à des stratégies de rémission. Il s'agit de démontrer, preuves à l'appui, que la relation peut se poursuivre sans risques pour la victime. Si dans ce contexte, le dominant réussit à consolider sa position dominante, il peut revenir à des justifications pour stabiliser davantage la relation³⁹. Par ailleurs, l'échec des stratégies de légitimation peut inciter le dominant à un passage direct à des stratégies de tension et/ou d'agression. L'échec des stratégies de légitimation peut être perçu, par le dominant, comme une provocation qui autorise son passage à

³⁶ Comme certains chercheurs le soulignent (avec une autre terminologie), il existe des combinaisons fréquentes tel que les demandes de pardon et la justification de provocation : « je suis vraiment désolé, tu peux pas savoir comment j'en veux... ce serait pas arrivé par exemple si tu lui avais pas sourit »; la minimisation et la justification de victimisation : « Tu le sais, je suis dépendant affectif, quand je te bouscule c'est parce que j'ai besoin d'attention... n'en fait pas un drame, je t'ai quand même pas tordu le bras ».

³⁷ Tu me cherches, c'est normal que je perde patience (provocation). Je commence à penser que tu vois ton père dans moi. Tu lui en veux inconsciemment et tu le projettes sur moi. Une vraie hystérique. T'as un problème ma p'tite (récusation)

³⁸ « Je ne suis pas contrôlant, le docteur m'a dit que c'est de la maniaco-dépression. Quand j'ai pogné les nerfs la semaine dernière, je devais être dans une phase *high*. Tu liras la brochure que le docteur m'a donnée ça va t'aider à comprendre ma maladie. »

³⁹ «Tu vois, je t'avais dit qu'il n'y aurait plus de problème si tu quittais ton travail pour t'occuper de ta famille. Depuis un mois, je t'ai fait aucun reproche et notre couple va de mieux en mieux ».

des stratégies de tension et/ou d'agression⁴⁰. Lorsque les risques de rupture du lien, de réprobation sociale ou de sanction sont suffisamment faibles, il est possible que le conjoint n'ait plus besoin d'utiliser de stratégies de légitimation pour assurer sa position dominante. Cependant, certains individus peuvent aussi choisir d'utiliser des justifications dans ces conditions pour stabiliser davantage leur position dominante⁴¹.

4.6. Les facteurs de maintien des stratégies de légitimation

Tel que souligné précédemment, le conjoint dominant à recours aux stratégies de légitimation dans la mesure où il juge devoir stabiliser sa position dominante. Le dominant peut s'en tenir à une tactique de diversion, à un type de justification, ou encore à une combinaison des deux tant que sa méthode lui permet d'éviter des conséquences. Le facteur de maintien d'une stratégie de légitimation est son intégration par la victime et/ou les réseaux de protection sociale.

La réussite des stratégies de légitimation, soit l'évitement des conséquences de l'abus de pouvoir, est rendue possible, concrétisée par une réponse de soutien de la victime ou du réseau à des circonstances induites par le dominant⁴² et/ou leur adhésion à des motifs normalisant les événements.

L'évitement des conséquences est semblable à ce que Cusson (2005) nomme *l'expérience de l'impunité* qui amène le dominant à réviser à la baisse les risques associés à l'établissement d'un rapport de force. La combinaison de la responsabilisation de la victime par rapport aux stratégies de tension ou d'agression du dominant et l'expérience de l'impunité renforcent le sentiment de légitimité du dominant. La légitimation d'un abus de pouvoir confirme le dominant dans les

⁴⁰ « Tu ne m'as pas cru quand je t'ai dit que j'étais prêt à tout. Bien sûr, madame a préféré croire son père. De toute façon il me déteste, quoi que je fasse, quoi que je dise. Il est parfait lui ! La claque, t'as couru après ! S'il ne se mêlait pas de nos affaires, je suis sûr que tout irait mieux. C'est pas normal qu'une fille de ton âge, écoute encore son père. Des fois, je pense que tu l'aimes plus que moi ». Une autre forme d'intensification est l'enchaînement abus de pouvoir -diversion -régression -justification.

⁴¹ Les justifications de système et de récusation sont alors fréquentes et peuvent traduire ouvertement « le bon droit » ou le bien fondé de l'agression : « Tu ne me laisses pas le choix. Si on a toujours dit oui à tes caprices, quelqu'un doit t'enseigner ce que ça veut dire un non... »

⁴² Par exemple, il l'a agressée et s'organise pour l'amener à s'occuper d'autre chose : il pleure, elle le console; il va raconter ses déboires à un copain, son mal de vivre, le lendemain d'un épisode violent avec sa conjointe; etc.

prérogatives qu'il se donne dans la relation. La légitimité dans un PDC est en quelque sorte, le rationnel qui traduit l'entente du couple en fonction de l'ascendance acquise par le dominant.

4.7. Les stratégies de légitimation face aux réseaux de protection sociale

Le positionnement des réseaux de protection sociale joue un rôle très important sur l'évolution du processus de domination conjugale. Les RPS peuvent valider le dominant et invalider la dominée, valider la dominée et invalider le dominant ou encore adopter une position neutre. Les stratégies de légitimation du dominant ont une incidence cruciale dans l'interaction des trois acteurs d'un PDC.

Une des particularités de l'utilisation des stratégies de légitimation face aux différents réseaux de protection sociale est d'interpeller différemment les risques de conséquences pour le dominant. Les risques de sanctions et de réprobation sociale peuvent être accrus.

Le dominant peut choisir de s'allier aux réseaux de protection sociale dans la mesure où il perçoit qu'il peut ainsi stabiliser sa position dominante

Le dominant peut être *contraint* de faire face aux réseaux de contrôle social⁴³ et tenter de s'allier à eux pour éviter des conséquences.

Le dominant ajustera ses stratégies de légitimation en tenant compte de la fonction exercée par l'individu à qui il s'adresse⁴⁴. Dans la mesure où le réseau détient peu ou pas d'information sur les événements de violence, le contexte favorise l'utilisation de tactiques de diversion et facilite la reconstruction des événements à l'avantage du dominant⁴⁵.

⁴³ Le système judiciaire

⁴⁴ Par exemple, si le dominant s'adresse à un médecin, il fera ressortir des problèmes de santé ou de dépression pour se déresponsabiliser de ses gestes (victimisation)

⁴⁵ Le dominant piège les réseaux de protection sociale en rapportant les événements à son avantage. Face aux réseaux secondaires, les dominants peuvent notamment mettre l'emphase sur les difficultés qu'ils vivent et l'incompréhension de leur conjointe de façon à éloigner la question de leurs comportements répréhensibles.

Lorsque les conséquences de rupture du lien et de sanctions n'ont pu être évités, les discours que tiennent les dominants face aux RPS sont fréquemment marqués par la victimisation et/ou la récusation de l'ex-conjointe⁴⁶.

4.8. La légitimation sociale de la domination conjugale : Une permissivité implicite dans un contexte où la restriction est explicite.

Une justification n'est recevable que si elle rencontre l'adhésion d'une majorité de gens. Malgré la réprobation sociale, la violence conjugale demeure encore tolérée et encouragée. Un aspect important de cette permission sociale réside dans la non-reconnaissance d'une dynamique de domination conjugale. Tel que démontré dans la première partie de cette recherche, une conception centrée sur l'agression physique est non seulement insuffisante, mais elle peut favoriser la déresponsabilisation d'un individu dominant. Bien des théories, toute valables qu'elles soient dans un autre contexte que la domination conjugale, induisent implicitement le blâme de la victime ou l'irresponsabilité du dominant. A titre d'exemple, l'approche médicale façonne la vision sociale de la violence d'un conjoint, la réduisant à une « maladie à soigner ».

Par ailleurs, la tolérance implicite a l'égard de la domination conjugale répond de préjugés entretenus socialement par rapport aux rôles sexuels. Selon Cavanagh et ses collaborateurs (2001), les légitimations de pouvoir et de contrôle s'appuient sur la construction stéréotypée des genres, les attitudes sexistes et surtout la possessivité sexuelle et reçoivent la compréhension et la tolérance tacite d'un grand nombre de gens.

Particularités du courant social actuel à l'égard de la domination conjugale

Plusieurs fondements sociaux ou valeurs alimentent la légitimité de la domination. Ces valeurs sont en mouvance. Il y a par conséquent un effet sur les types de justification que nous sommes appelés à entendre. Au début des années 80, les justifications de nature étaient prédominantes. Ces valeurs ayant été combattues, il est plus rare aujourd'hui qu'un dominant légitime sa

⁴⁶ Cette dimension est expliquée plus en détails à la section sur le sentiment de légitimité, à partir notamment des travaux de Anderson et Umberson (2001)

violence par le fait qu'il est un « mâle ». De nos jours, les femmes prennent leur place, s'émancipent, occupent sur le marché du travail des postes jadis réservés aux hommes. De plus en plus, elles se défont du carcan traditionnellement imposé à l'expression de leur colère. Le conjoint dominant contemporain, en perte de privilèges (appelé à redéfinir son identité masculine) doit modifier son approche pour « promouvoir » sa domination. On voit donc apparaître un nouveau genre d'homme dominant, qui, sous une apparente détresse, revendique de multiples façons le rétablissement de « l'ancien régime ». Celui-ci est davantage porté à présenter des justifications de victimisation et de récusation.. La victimisation est efficace auprès de la femme car elle est socialisée à prendre soin des autres. Celle de récusation a un impact de par la présence de préjugés sociaux tenaces sur la distribution des rôles selon le genre, notamment, celui voulant qu'une femme « digne de ce nom ne doit pas se montrer hystérique et agressive ».

Volet exploratoire de la recherche

5. Le sentiment de légitimité

Ce chapitre se divise en deux parties. La première présente un essai de compréhension du sentiment de légitimité en violence conjugale et de ses principales composantes. La seconde partie explore la socialisation de la dominance en examinant les conditions propices au développement du sentiment de légitimité.

5.1. Le concept du sentiment de légitimité

Nous postulons que le sentiment de légitimité en violence conjugale répond d'un droit d'exigence par rapport à la partenaire et que de ce fait, un conjoint dominant perçoit qu'il peut recourir à des conduites abusives afin de subordonner sa conjointe. L'acte de domination est fonction d'un choix, d'une volonté consciente de l'individu de parvenir à un but, d'obtenir un gain. Pour qu'il effectue ce choix, il doit lui apparaître logique et acceptable. « Sans légitimité, il ne peut y avoir de passage à l'acte » (Ayotte, 2005). Pour mieux comprendre le sentiment de légitimité la question à laquelle nous tenterons de répondre au cours des prochaines lignes est « Pourquoi un conjoint se permet-il de dominer? »

La domination d'un conjoint réfère à la fois au statut qu'il se donne par rapport à sa conjointe, au rôle qu'il lui attribue et enfin, aux attitudes et actions qu'il adopte en ce sens. Elle est une façon globale d'interagir sous un mode instrumental. Un conjoint dominant n'est pas d'emblée conscient de son mode de fonctionnement interpersonnel. Ayant appris la dominance au cours de sa socialisation (ce dont nous traiterons à la section suivante), ce fonctionnement s'échafaude sur des expériences organisatrices du concept de soi en relation avec autrui. En fait, le sentiment de

légitimité du conjoint dominant repose sur un ensemble de croyances et de postulats hérités et renforcés. Selon Russel (1995), ce schème de croyances, basé sur la centralité, la supériorité, ou le mérite prioritaire du soi, fait en sorte que le conjoint abusif aborde les échanges de couple par un présumé incompatible avec l'engagement mutuel égalitaire : sa partenaire *lui doit* quelque chose. À notre avis, cette notion constitue l'élément primordial du sentiment de légitimité de la domination conjugale. Les conjoints dominants sont foncièrement convaincus du fait que leur conjointe leur est redevable en ce qui a trait aux enjeux affectifs, sexuels ou économiques de la relation de couple. Cette conviction façonne une lecture particulière du rapport intime où prédomine la fonction utilitaire de l'autre. Essentiellement centré sur l'apport de sa conjointe, l'individu dominant conçoit les échanges de couple en termes de *coûts et bénéfices*. Par automatisme⁴⁷, il oriente ses efforts en fonction d'amener celle-ci à se conformer à ses désirs, à jouer le rôle qui lui convient⁴⁸.

Ce type de croyances oriente par le fait même l'évaluation que fait le dominant des situations de conflit. Selon plusieurs auteurs et praticiens, les conjoints violents ne reconnaissent que très rarement l'aberrance de leurs comportements abusifs (Ptacek, 1988; Eiskovitz & Buchbinder, 1997; Hearn, 1998; Pence, McDonnell & Regan, 2002). Ils se sentent plutôt lésés lorsqu'ils ne parviennent pas à obtenir ce qu'ils désirent de leur conjointe (Dutton, 1995; Decker, 1999). En ce sens, les interactions susceptibles de frustrer les attentes de l'individu dominant ou de remettre en question son statut suscitent chez lui un désir d'affronter et de revendiquer en vue de rétablir « l'équilibre »⁴⁹. Percevant que ce qu'il veut lui revient de droit, le dominant perçoit une injustice et il attribue à l'autre une intention de nuire (Mikula, cité dans Goutas, Girandola & Minary, 2003). L'agression s'inscrit alors pour lui dans un répertoire de « ... réponses adéquates à la défense de ses intérêts... » (Broué & Guèvremont, 2002). Selon Dobash et Dobash (1979), la violence est un moyen pour le conjoint contrôlant de punir l'échec de sa partenaire lorsqu'elle ne répond pas adéquatement à ses besoins non exprimés, qu'ils soient d'ordre physique, sexuel ou émotionnel. Dans cet ordre d'idée, plusieurs études soulignent l'attribution d'intentions négatives à la conjointe de la part des

⁴⁷ Les experts terrain sont d'avis qu'à l'exception de rares cas de psychopathologie, l'établissement d'un rapport de domination ne relève pas d'une planification consciente, réfléchie et méthodique

⁴⁸ Le rôle ou la fonction qui est attribuée à la conjointe semble varier selon les individus dominants. L'exploration de différents types ou positionnements de domination chez les conjoints dominants est un sujet de recherche anticipé.

⁴⁹ Cusson (2005) propose une explication du fonctionnement interpersonnel du délinquant qui s'avère cohérente avec l'approche relationnelle du conjoint dominant. Comme ce dernier, le délinquant fait primer des intérêts personnels et use de stratégies de contrôle dans ses relations interpersonnelles.

conjoints abusifs et leur « double standard » pour évaluer leur propre conduite et celle de l'autre (Overholser & Moll, 1990; Holzwoth-Munroe & Hutchison, 1993; Moore, Eisler & Franchina, 2000; Tonizzo, Howells, Day, Reidpath & Froyland, 2000;)

Le positionnement de victimisation est un témoin important du sentiment de légitimité. Il témoigne du droit d'exigence du dominant qui est contrarié par l'échec des tentatives de domination. La majorité des experts dans le domaine et de nombreux écrits soulignent cette tendance pour le moins déconcertante des conjoints violents à nier les impacts de leurs agirs dans les conflits qui les opposent à leur conjointe tout en s'auto proclamant victimes des circonstances. Ce positionnement entrave l'intervention responsabilisante et facilite le processus de récidive. Le positionnement de victimisation se caractérise par l'expression outrée ou apitoyée d'un « sentiment d'injustice subie⁵⁰ » et s'accompagne, il va sans dire, de justifications de victimisation. Lorsque l'individu dominant adopte un positionnement de victimisation, il communique à autrui qu'il est en droit de revendiquer –d'où l'emploi de la violence- une indemnisation pour des préjudices qui lui ont été causés. Cette logique de la carence et par corollaire, de la priorité des besoins personnels⁵¹, alimente ses intentions dominantes.

Le sentiment de légitimité est une disposition interne chez l'individu dominant qui s'actualise en contexte relationnel par une diversité de stratégies de contrôle. Comme nous avons pu le constater à la section précédente, le dominant exprime son sentiment de légitimité lorsqu'il donne un sens acceptable à un abus de pouvoir par le biais de justifications. Par ailleurs, les récits de violence qui accompagnent les justifications des conjoints abusifs semblent particulièrement révélateurs de leur perception du droit de dominer.

A ce sujet, les résultats d'études portant sur l'analyse du contenu des témoignages de conjoints violents font ressortir la présence d'indicateurs du sentiment de légitimité de la domination conjugale. Selon Cavanagh et al. (2001), les agresseurs conjugaux entretiennent un discours

⁵⁰ L'expression est tirée des travaux de Goutas, Girandola & Minary (2003). Ces auteurs ont étudié les effets du sentiment d'injustice subie sur les croyances en la légitimité de la violence en contexte de compétition.

⁵¹ Pour le dominant, l'être aimé doit comprendre et compenser pour les blessures subies, les conséquences qu'elles ont entraînées dans sa vie : insécurité, attachement, jalousie excessive. La conjointe doit aussi, *par amour*, comprendre ses sautes d'humeur, son besoin occasionnel d'évacuer des frustrations, sa fragilité aux reproches qui lui rappellent ses mauvais traitements subis, etc.

disculpant qui traduit une promotion de la domination masculine. Ils ajoutent qu'au cœur des arguments présentés à leur conjointe, un message est prégnant : celui d'exhorter la victime à continuer de fournir services et soins malgré la violence. Selon Presser (2000), l'indicateur clé de cette perception de légitimité est une absence de remords réels ou d'empathie chez le conjoint violent envers la victime et ce, malgré l'évidence des impacts négatifs sur cette dernière. D'après cet auteur, les regrets et excuses formulées traduiraient souvent l'expression d'un individu qui, étant sanctionné par rapport à ses actes, se sent *désolé pour lui-même*.

Pour leur part, Umberson et Anderson (2001)⁵² estiment que les conjoints violents construisent les genres dans leurs témoignages et s'emploient à entretenir un système dichotomique de référence pour évaluer la conduite des hommes et des femmes. Dans cette étude clinique, les hommes interrogés rapportent généralement leur violence comme étant rationnelle, efficace, et explosive. Bon nombre d'entre eux qualifient d'hystériques, inefficaces et/ou futiles les réactions agressives féminines. De telles réactions chez leur conjointe constituent pour eux des tentatives de contrôle indues qui justifient leur propre violence. Forts de ce rationnel, ils s'affichent comme les opprimés d'un système judiciaire qui s'est retourné contre eux. Selon ces auteurs, les arguments et justifications des conjoints violents véhiculent l'idée d'une position hiérarchique masculine naturelle et une féminisation de la victimisation⁵³.

Enfin, plusieurs auteurs mentionnent que les composantes de l'idéologie patriarcale servent de point d'appui au sentiment de légitimité des conjoints dominants. (Broué & Guèvremont, 1999; Cavanagh & al., 2001; Hearn, 1998). Selon French (1986), le patriarcat est implanté dans les normes et les institutions sociales. Il constitue un ordre moral de supériorité du pouvoir masculin qui conditionne la socialisation de genre, offrant un terreau fertile en justifications pour ceux qui

⁵² Il convient de préciser le contexte de cette étude : 33 hommes sont interviewés avant d'entreprendre un processus de thérapie. 90% d'entre eux consulte suite à une ordonnance de cour. L'analyse des réponses doit tenir compte de certains faits : Ces hommes sont sanctionnés par le système judiciaire et plusieurs sont célibataires. Par conséquent, leurs justifications n'impliquent pas l'enjeu d'éviter des conséquences liées à un processus de domination conjugale actif. Elles nous semblent davantage reliées au positionnement de victimisation de ces individus.

⁵³ Sur le terrain, on observe certes des hommes qui sont dans « la performance du genre », mais aussi d'autres qui, sous une image d'homme presque soumis, contrôlent passivement pour amener leur conjointe à les prendre en charge à tous les niveaux.

cherchent à assujettir leur conjointe⁵⁴. Hearn (1998) mentionne que les comptes-rendu de violence des conjoints abusifs sont des constructions individuelles qui meublent et orientent le discours social. Selon lui, les justifications des conjoints violents apparaissent crédibles car elles font partie de la façon dont les hommes parlent généralement des femmes et de leur relation avec elles. Ces justifications portent sur des thèmes qui rejoignent les valeurs et préjugés collectifs au sujet des relations hommes-femmes : la construction de genre, les attitudes sexistes, le système hétéro patriarcal et le plus marquant, la sexualité. « ...Ces justifications et arguments ont la particularité de reconstruire des modèles typiques de relation conjugale et les conjoints abusifs s'y réfèrent pour démontrer comment leur conjointe ne s'y conforme pas (p. 145). ». Lox Lempert (1995) ajoute en ce sens que les conjoints abusifs imposent et renforcent au niveau conjugal (micro-système) l'hégémonie définitionnelle des rapports de genre qui existe au niveau socioculturel (macro-système).

La socialisation de genre et les valeurs patriarcales ne constituent pas des causes de la domination conjugale, sinon, tout homme chercherait à dominer sa conjointe. Toutefois, force est d'admettre que le sentiment de légitimité des conjoints dominants semble étroitement associé à ces thèmes. Qu'est-ce qui différencie alors le conditionnement général des hommes de celui du conjoint dominant? Selon Broué et Guèvremont (2002), les conjoints violents entretiennent une conception rigide des rôles selon le genre. La distinction résiderait ainsi dans la nature du positionnement à l'égard des rôles traditionnels et des conventions dans les rapports hommes-femmes. Selon Smith (1990), les conjoints dominants ont non seulement des attentes ou des idées préconçues à l'égard des rôles sexuels, mais ils tiennent pour acquis des façons d'être et de faire associées à un ou plusieurs stéréotypes⁵⁵.

Il y a six grandes catégories de stéréotypes qui réfèrent aux principes de l'idéologie patriarcale (Broué & Guèvremont, 1999).

⁵⁴ Selon cet auteur, notre société dans son ensemble serait à dominance masculine plutôt que patriarcale, comme par exemple, en Algérie

⁵⁵ Les stéréotypes réfèrent à des rôles de genre appris et admis socialement

- 1- La propriété/possessivité sexuelle : Il est typiquement « mâle » de régner et de considérer comme sien le « territoire qu'il a conquis ». ⁵⁶
- 2- Les rôles maternels traditionnels : au foyer, soins des enfants, tâches domestiques...
- 3- Les attitudes attendues chez une conjointe « modèle » : la disponibilité, l'ouverture, la bonne humeur, l'aptitude au consentement et à la conciliation, la douceur et la soumission
- 4- Le rôle supportant de la femme qui reste socialement dans l'ombre de l'homme
- 5- Avoir le dernier mot : C'est l'homme qui tranche un débat, une question (« il met son pied à terre »)
- 6- Le mythe de l'invulnérabilité, d'où le lègue de la responsabilité au rôle féminin des soins de santé physique et mentale de l'homme ⁵⁷

Cette vision est congruente avec notre prémisse de départ, à savoir, le droit d'exigence du dominant vis-à-vis sa conjointe quant aux enjeux affectifs, sexuels ou économiques de la relation de couple. En fonction de ses croyances, il estime que sa conjointe se doit de répondre à des normes qui définissent son rôle et son mandat dans le couple. Conséquemment, il se perçoit en droit de contrôler et d'agresser pour établir ou maintenir des standards relationnels prédéterminés.

5.2. Le développement du sentiment de légitimité

L'individu qui instaure un processus de domination conjugale n'est pas exempt d'expériences antérieures. Au préalable, il doit avoir appris la légitimité de dominer, perçu des bénéfices à le faire et avoir fait l'expérience plus ou moins réussie de la transgression des limites d'un rapport égalitaire à l'autre dans le contexte d'une relation affective ⁵⁸.

⁵⁶ S'accompagne du mandat ancien de protection des lieux, des personnes, et des objets. (Broué & Guèvremont, 2002). Selon Hearn (1998), la possessivité sexuelle serait l'aspect le plus marquant de la légitimité des conjoints dominants.

⁵⁷ Renferme l'idée que l'agression est une prérogative masculine nécessaire à la réalisation de soi et à l'investissement dans le travail (Dulac, cité dans Broué & Guèvremont, 2002)

⁵⁸ Cette formulation est utilisée pour décrire l'éventail des comportements de contrôle en vue d'obtenir un gain. Étant donnée que nous décrivons dans cette section le développement du sentiment de légitimité au cours du processus d'apprentissage de la domination, nous ne pouvons, à ce stade, parler d'un conjoint dominant et de stratégies de contrôle.

Le développement du sentiment de légitimité prend ses assises dans un type de socialisation qui a favorisé un apprentissage de la dominance. Essentiellement, il correspond à l'intégration progressive du droit de subordonner quelqu'un dans le cadre d'une relation affective par un apprentissage de raisons ou un apprentissage lacunaire de règles de non-violence (Cusson, 2005). L'individu développe une telle perception en interaction avec son environnement. Par des expériences répétées, il acquiert la notion que le contrôle et les abus peuvent devenir une prérogative, libre de conséquences négatives, dans la mesure où la cause de ces agissements peut être déplacée sur une autre personne ou sur des raisons extérieures. Prud'homme (2004) mentionne que « l'enfant apprend tôt dans sa vie que la violence est inacceptable et condamnable, mais il apprend également que dans certaines circonstances, elle peut être justifiée ». Le développement de la perception d'un droit à user de violence dépend donc de l'intégration d'une autorisation à cet égard, obtenue par le cautionnement direct ou indirect de l'entourage.

Reprenant le modèle théorique de l'apprentissage social de la violence conjugale, Mihalic & Elliot (1997) soulignent l'importance de l'approbation de la violence au sein de la famille. Les comportements appris par expérience directe ou par l'observation des interactions familiales sont davantage susceptibles d'être reproduits s'ils sont renforcés et cautionnés par l'entourage⁵⁹. De plus, la reproduction de comportements appris dépend du résultat qu'ils engendrent : L'enfant ou l'adolescent intègre le comportement à son répertoire si celui-ci lui rapporte un gain dans une interaction avec un ou plusieurs membres de la famille.

Deux principaux contextes favorisent le développement d'un sentiment de légitimité à dominer. Premièrement, l'entourage (réseau immédiat) peut autoriser l'enfant ou l'adolescent à transgresser des limites dans les relations interpersonnelles lorsqu'il n'impose pas de conséquences aux comportements irrespectueux et/ou s'il les excuse⁶⁰ régulièrement. L'enfant ou l'adolescent apprend ainsi, par expérience directe, qu'il peut passer outre le libre consentement des personnes qui le côtoient, exiger la réponse à ses besoins ou évacuer ses frustrations sur

⁵⁹ Plusieurs auteurs appuient l'idée que la justification de la violence par les parents est en lien direct avec l'hostilité démontrée par l'enfant avec ses pairs (Erdley & Asher, 1998; Fortin, 1995; Kirwil, 1989).

⁶⁰ De multiples façons : il a de la peine, il est impulsif, il tient ça de son père...

autrui, et qu'il y a des raisons pour le faire⁶¹. L'autorité, par son laxisme, des attitudes complaisantes ou encore son inertie face aux gestes de violence de l'enfant, procure un cadre inefficace qui favorise l'apprentissage du droit d'agir⁶² (Cusson, 2005).

Deuxièmement, le réseau immédiat⁶³ peut démontrer à l'enfant ou l'adolescent que la transgression des limites est rentable et acceptable dans certaines conditions. Ainsi, cette « permission » peut être octroyée par l'exemple⁶⁴ et légitimée par des justifications. L'appropriation de cette légitimité (et donc du droit à subordonner une personne désignée à répondre aux besoins de l'individu) est fonction de la possibilité pour l'enfant ou l'adolescent de faire à son tour une tentative de domination et de parvenir à la justifier auprès de l'entourage⁶⁵.

Par conséquent, dans son lieu d'insertion sociale, l'enfant ou l'adolescent apprend qu'il peut ou qu'un membre significatif de son entourage peut, par différents moyens⁶⁶, faire primer des intérêts et besoins personnels au détriment de ceux des autres. La réaction de l'entourage face à ces attitudes et comportements détermine les normes et valeurs prévalentes du milieu : l'entourage normalise les actes transgressifs lorsqu'il les justifie ou encore, s'il ne se positionne pas contre ceux-ci⁶⁷. L'individu intègre ces normes et valeurs et s'autorise des tentatives de domination. C'est la recherche d'un gain qui guidera sa mise en place de circonstances et de conditions favorables aux conduites abusives (Broué & Guèvremont, 1999), puisque ces méthodes se sont avérées efficaces dans les interactions avec l'entourage immédiat pour gérer des différents, des émotions désagréables ou de simples contrariétés. Ainsi, une permissivité d'agir préalable

⁶¹ À l'origine chez l'enfant, il n'y a pas de légitimité ni de raffinement dans l'emploi des justifications. S'il agresse, il recherchera une raison extérieure à lui pour éviter d'être réprimandé. Cusson (2005) va plus loin en mentionnant que la violence n'a pas besoin d'être apprise, c'est le respect de l'interdit et la coopération qui doit être inculqué par l'éducation.

⁶² Indépendamment du « bon vouloir » parental, plusieurs contextes donnent lieu à un cadre plus ou moins laxiste ou inefficace. Certains comportements peuvent être « permis », d'autres non, en fonction de la signification qu'on leur donne. De plus, il convient de souligner qu'une réponse abusive de l'autorité à un comportement irrespectueux de l'enfant ou de l'adolescent n'est pas une limite. La répression abusive à l'endroit de l'enfant et les justifications qui l'accompagnent sont du registre de la domination. Elles enseignent une logique « fort-faible » dans un rapport affectif pouvant favoriser le développement du sentiment de légitimité.

⁶³ Tout adulte significatif dans l'entourage immédiat.

⁶⁴ L'enfant peut recevoir un exemple de domination en étant témoin de comportements de contrôle de la part de son père envers sa mère

⁶⁵ Ce processus s'effectue à différents degrés. La signification de la violence pour les membres du système familial est encore une fois à prendre en considération.

⁶⁶ dont l'agression n'est qu'un exemple parmi d'autres formes de contrôle

⁶⁷ Pour toute sorte de raisons. Par exemple, une mère dominée par son conjoint peut se trouver dans l'incapacité d'appliquer des limites, ou encore si elle tente de le faire, ses règles peuvent être invalidées par celui-ci.

engendre une intégration de motifs qui cautionnent la reproduction de conduites abusives. L'individu en vient à s'approprier le droit de dominer en contexte affectif par des apprentissages réussis de l'exercice de son pouvoir. La possibilité pour lui de normaliser une conduite inacceptable par des justifications vient consolider son sentiment de légitimité⁶⁸. En devenant adulte, le réseau de relations de l'individu s'élargit et ce dernier doit adapter son sentiment de légitimité aux valeurs environnantes. Le dominant alimente ainsi sa légitimité en adhérant à des valeurs, croyances et mythes sociaux, culturels et/ou politiques qui, de manière implicite ou explicite, soutiennent ses intentions dominantes. En retour, les RPS normaliseront la conduite dominante de l'individu s'ils cautionnent les justifications que celui-ci donne à ses actes de domination, s'ils justifient eux-mêmes la conduite de l'individu, ou encore, de manière indirecte, s'ils adoptent un positionnement neutre face à celle-ci.

⁶⁸ L'individu défend par des justifications, la place subjective qu'il occupe auprès des autres.

6. La fonction adaptative de la stratégie de légitimation

Comme le conjoint dominant a appris à dominer et qu'il se sent légitimé de le faire⁶⁹, les situations qui le placent en position de remise en question et d'échec potentiel sont éprouvées et négociées d'une façon particulière. Ses stratégies de légitimation en donnent un aperçu observable. Les efforts faits pour stabiliser sa position dominante et éviter des conséquences externes démontrent qu'il est en déséquilibre et donc, de son point de vue, en réaction adaptative⁷⁰.

La théorie du coping (Paulhan & Bourgeois, 1995) permet de comprendre la façon dont un conjoint dominant conçoit⁷¹ et s'ajuste à une situation difficile. Le coping désigne l'ensemble des processus (cognitifs et comportementaux) qu'un individu interpose entre lui et un événement perçu comme menaçant, pour maîtriser, tolérer ou diminuer son impact physique ou psychologique.

Selon Lazarus et Folkman (cité dans Paulhan & Bourgeois, 1995), la perception et l'interprétation qui est faite de l'événement stressant importent plus que les faits objectifs. La réaction au stress⁷² dépend d'une transaction entre l'individu et l'environnement. Pour le conjoint dominant, la remise en question d'un abus de pouvoir par sa conjointe peut constituer une source de stress⁷³ s'il perçoit ou appréhende un risque de conséquences. En ce sens, la réaction du dominant peut être comparable à celle que décrit Cusson (2005) à propos du délinquant : Face à la remise en question d'autrui, il perçoit un affrontement inévitable.

⁶⁹ Rappelons que le sentiment de légitimité préexiste, à divers degrés, à une relation et qu'il évolue dans un PDC.

⁷⁰ Cette section présente en fait une explication théorique du fonctionnement des stratégies de contrôle du dominant. Dans le PDC phase I, il était suggéré que la stratégie de coping puisse permettre d'examiner ce concept, comme il le faisait pour les stratégies de protection de la victime.

⁷¹ En regard de son sentiment de légitimité exclusivement. L'objet n'est pas de faire un portrait de personnalité du dominant

⁷² Les auteurs rapportent qu'aucune étude n'est parvenue à quantifier objectivement le stress

⁷³ La dimension subjective du stress chez le dominant doit se comprendre ici en terme de tension relationnelle.

D'autres composantes de la théorie du coping sont à prendre en compte. Dubois (1984) souligne que deux facteurs viennent moduler la réaction face au stress soit la croyance d'être ou non en cause dans la solution d'une situation (lieu de contrôle) et la perception et la connaissance de l'individu quant à ses capacités à contrôler une situation (attribution). Paulhan et Bourgeois (1995) mentionnent que les critères d'efficacité du coping concernent sa souplesse, son degré d'adéquation à la réalité et la qualité du devenir psychologique et physique du sujet. Le type de stratégie de coping qui sera utilisé est déterminé par la perception que l'événement dépend de soi ou de facteurs externes, la perception d'avoir un pouvoir d'action sur sa cause et la durée de l'événement stressant.

Comment le dominant aborde-t-il une situation qui le place face à un risque de conséquences ? Il perçoit que la solution de son état de stress repose sur le concours de facteurs externes (lieu de contrôle externe) et il perçoit -en fonction de son co-apprentissage de domination- qu'il peut agir sur ces facteurs externes (attribution causale). En d'autres mots, la solution de la situation stressante (le risque de conséquences appréhendé) passe par le contrôle de la victime. Suite à l'emploi d'une stratégie de tension ou d'agression, le dominant vit un inconfort qui est lié à une remise en question réelle ou appréhendée de la part de la victime⁷⁴ (il sait à tout le moins qu'il a commis un geste répréhensible et il en craint les conséquences, il doit gérer la situation). Il perçoit que la solution de cet inconfort est d'en faire taire la source (il ne « veut » pas se voir concerné) et il s'efforce d'y parvenir (la stratégie de légitimation pour rétablir sa position dominante; Le fait de convaincre sa conjointe lui permet de se dégager du mal d'être).

Cette lecture de la stratégie de justification met en relief ce qui est constaté dans la pratique auprès des conjoints dominants et soutenu dans certains écrits : La stratégie de justification est une forme de mécanisme de défense qui s'effectue au détriment des autres et en particulier de la conjointe dominée (Dutton, 1995; Jukes, 1999; Cole, 2000). L'individu dominant cherche d'abord à contrer à l'extérieur ce qui est éveillé en lui. La théorie du coping permet d'intégrer la dimension interactive des stratégies de légitimation à la notion de mécanisme de défense, et fait ressortir l'importance des processus conscients et des efforts comportementaux actifs du dominant dans la

⁷⁴ Il n'est aucunement question ici d'induire que le dominant est sans émotion ou qu'il est incapable de ressentir la culpabilité.

gestion de l'adversité. Dans l'optique d'un dominant, la logique de sa propre domination doit être entretenue par l'entourage. Elle est également et forcément auto entretenue.

Les *autojustifications* correspondent au discours interne d'un conjoint sur la légitimité de ses agirs violents (Russel, 1999). Elles servent de rempart à la conscientisation de la partie « négative » de soi qui est manifestée à travers les abus dans l'interaction conjugale. Elles ont pour fonction de distorsionner la réalité en s'appuyant sur des conceptions logiques et admises socialement pour préserver une image de soi positive en dégageant l'individu du poids de ses actes. Selon Jukes (1999), les autojustifications facilitent le déni par rapport à quatre aspects du rapport de domination exercé sur la victime.

1. Le déni des comportements abusifs et de l'intention de dominer
2. Le déni de responsabilité
3. Le déni de la sévérité, de la fréquence ou de l'intensité des abus
4. Le déni des conséquences et impacts des abus sur la victime

Les autojustifications sont diamétralement opposées à l'introspection qui correspond à une observation méthodique du sujet de ses états de conscience et de sa vie intérieure par rapport à sa propre violence ainsi qu'à ses effets. Face à un geste abusif commis envers la conjointe, l'individu qui s'introspecte en vient à se voir comme composante active et significative dans un conflit et fait face à sa culpabilité.

Le dominant s'autojustifie pour éviter sa culpabilité et alimenter son sentiment de légitimité. Dans le même sens, les autojustifications ont été définies comme des *laisser-passer* au service du processus de la récidive. Decker (1999) a brossé une liste d'auto justifications à partir du dévoilement de plusieurs conjoints violents en thérapie (Cette liste est présentée à l'annexe C).

En dégageant sa responsabilité, le dominant fait une expérience réussie de son pouvoir sur autrui. Ce cheminement est cependant voué à l'échec : La déresponsabilisation empêche d'accéder à l'autonomie et a un réel pouvoir véritable de l'individu sur sa propre vie.

7. La méthodologie

Depuis plusieurs années, L'Accord Mauricie est préoccupé par l'influence de la société sur les justifications de violence émises par les conjoints dominants. Selon les intervenants du milieu, la perception de légitimité du conjoint violent est au coeur de sa problématique et les justifications constituent la pierre angulaire qui relie l'agresseur, la victime et l'entourage dans la perpétuation d'une dynamique de domination. Élaboré à partir de l'observation des victimes et de leurs réseaux de protection sociale, le modèle interactif et évolutif du PDC analyse de façon multidimensionnelle la problématique et met en contexte les stratégies de justifications d'un individu dominant en fonction de l'ensemble des composantes d'une dynamique de domination conjugale. Les intervenants auprès des conjoints dominants tenaient à approfondir ce concept crucial, dont les assises étaient déjà cohérentes avec leurs observations sur le terrain.

L'atteinte de ce but nécessite plusieurs étapes de validation. Cette section du document vous présente la première étape d'exploration et de validation des concepts (étude descriptive théorique) : le cadre théorique et la méthodologie.

7.1. Le cadre théorique de l'étude⁷⁵

La présente étude découle des recherches effectuées sur le modèle du PDC. Elle est donc teintée de son orientation et de sa philosophie. La méthodologie de la recherche, phase I, du modèle du PDC (Bouchard & Tremblay, 2002) inspire d'ailleurs fortement celle qui est préconisée dans cette recherche. Ainsi, dans le cadre de cette étude, l'expertise terrain est importante puisqu'elle constitue son essence. Elle est considérée non seulement en regard de ses possibilités d'application d'un savoir théorique et scientifique mais également en fonction de ses possibilités de produire un savoir sur la problématique. Racine (1995) mentionne que l'intervenant est un acteur dont les pratiques quotidiennes sont productrices de connaissances. Plusieurs auteurs

⁷⁵ Extrait du Devis du projet de recherche qui lui reprenait presque textuellement le chapitre sur la méthodologie du rapport de recherche de la phase I du modèle du PDC (Bouchard & Tremblay, 2002)

(Kolb, 1984 ; DeRoos, 1990 ; Schön, 1994) soutiennent ce positionnement, en précisant que l'expérience pratique est un point d'ancrage à la connaissance et qu'elle est au cœur de toute transformation des modes de penser et d'agir. Cette recherche prend donc appui sur le point de vue des chercheurs dont l'expertise théorique et pratique touche aux deux niveaux de la relation de domination conjugale. Dans ce cadre, les experts auprès des conjoints dominants évaluent et approfondissent les stratégies de justification du modèle du PDC, et les experts auprès des victimes nourrissent le travail de leurs réflexions quant à sa correspondance ou sa remise en question par rapport aux notions préétablies. Kolb (1984) souligne d'ailleurs que l'intégration des réflexions du praticien au bagage théorique déjà disponible peut engendrer la réévaluation des acquis ou même l'élaboration de nouvelles théories.

Comme dans les phases de recherche I et II du PDC, la recherche actuelle s'inspire de la philosophie du Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Le CQRS prend position en faveur du développement de la recherche sociale en lien avec les milieux de pratique et d'intervention. Il préconise la recherche dite appliquée, menée en équipe, dans une perspective transdisciplinaire et transectorielle, sollicitant le partenariat bidirectionnel entre chercheurs et intervenants (Gauthier, 1987; Pronovost, 1991, CQRS, 1997). La présente recherche reprend cette approche partenariale pour étudier et approfondir le concept des stratégies de justification tiré de l'expérience pratique auprès des victimes et traduit dans le modèle du PDC. Le processus méthodologique est supervisé par une équipe multidisciplinaire où les intervenantes, les intervenants et les chercheurs s'alimentent pour mieux répondre aux objectifs liés à la recherche et à l'intervention clinique, sociale et préventive en violence conjugale.

7.2. La méthodologie

La méthodologie de l'étude utilise les techniques de collecte de données qualitatives telles que l'étude de littérature et la consultation d'experts. L'étude de la littérature consiste à effectuer une recension d'écrits orientée vers les notions et les théories relatives à la légitimité de la violence et au concept de justification (tant en violence conjugale que dans les autres phénomènes sociaux). La réalisation de la recension d'écrits s'effectue selon plusieurs banques de données. La consultation

d'experts s'effectue par la formation d'un comité aviseur dont l'expertise est pertinente à l'étude (La Séjournelle, le Regroupement Provincial des Maisons d'Hébergement et de Transition pour Femmes Victimes de Violence Conjugale, le Service Correctionnel de Trois-Rivières, l'Université Laval, l'UQTR et l'Accord Mauricie. Voir la description de leur expertise dans la section à l'annexe X). La méthodologie consiste essentiellement en une série d'analyses, de comparaison et de confrontation entre les stratégies de justification du modèle du PDC et la vision d'autres expertises théoriques, pratiques et scientifiques. L'étude s'inspire de Nadeau (1988) dans l'utilisation de techniques de recherche qualitative. Afin d'apporter crédibilité et audibilité à l'objet d'étude, l'auteur suggère trois techniques soit la triangulation, la vérification interne et la vérification externe.

7.2.1. La triangulation

La triangulation est une méthode reconnue en recherche qualitative. Elle permet d'accroître la qualité, la fidélité et la fiabilité des données en examinant les questions de recherche dans divers contextes et par le biais de multiples conceptualisations (Nadeau, 1988; Fortin, 1996). À l'intérieur de cette étude, on utilise la triangulation des chercheurs (experts). Cette méthode consiste en une vérification de données, de faits ou de propositions par la combinaison de différentes sources. Elle implique la participation de plusieurs chercheurs (experts) qui étudient un même phénomène et en examinent les données. On utilise ici le terme *expert* pour désigner le professionnel qui participe à la triangulation. Les experts consultés sont classés selon leur spécialité (théorique⁷⁶ pratique⁷⁷ et/ou scientifique⁷⁸). Il y a les experts non-membres du comité aviseur et les experts membres du comité aviseur. Les experts non-membres du comité aviseur critiquent les concepts relatifs aux stratégies de justifications du PDC par le biais d'une entrevue. Il convient d'ajouter

⁷⁶ Théorique : les théoriciens possèdent une connaissance manifeste du phénomène de la violence et/ ou de la notion de contrôle. Cette catégorie d'experts est vaste puisqu'elle implique l'ensemble des connaissances liées à l'abus de pouvoir et à l'apprentissage du dominant. Elle implique également toutes connaissances relatives à la victimologie et à l'impuissance apprise. Ces experts détiennent des connaissances qui s'apparentent (ou peuvent s'apparenter) à la dynamique de domination conjugale sans qu'elle en soit nécessairement leur spécificité. Le principal critère de sélection est la connaissance manifeste de l'expert dans le domaine consulté.

⁷⁷ Pratique : les praticiens possèdent une expérience d'intervention en violence conjugale. Ces derniers oeuvrent auprès de victimes et/ou de dominants et/ou d'enfants témoins de violence conjugale. Les principaux critères de sélection sont la pratique auprès d'un organisme reconnu et l'ouverture d'esprit à toutes nouvelles notions relatives à la violence conjugale.

⁷⁸ Scientifique : les scientifiques sont des chercheurs (ou agents de recherche) qui possèdent une formation clinique et une expérience manifeste en recherche qualitative. Les principaux critères de sélection concernent l'expérience de travail avec une équipe multidisciplinaire et l'intérêt à collaborer avec les milieux de pratique.

que, selon la spécificité des besoins rencontrés dans le processus de recherche, d'autres experts externes au comité aviseur peuvent être consultés par l'agent de recherche. Quant aux experts du comité aviseur, ils sont davantage impliqués dans le processus de recherche puisqu'ils sont membres de ce comité (section 6). Par le biais d'un focus groupe, ils doivent aussi analyser et critiquer les notions liées aux justifications, rôle auquel s'ajoute celui de guider l'agent de recherche dans sa méthodologie et dans l'analyse de données. Quelle que soit la fonction de l'expert toutefois, chaque critique est importante et est considérée à part égale dans l'analyse des données.

7.2.2. La vérification interne

La vérification interne consiste à consulter l'auditoire cible et à lui présenter l'information recueillie afin d'obtenir ses réactions et sa version des faits (Nadeau, 1988). Dans le cas présent, les membres de l'auditoire cible sont les intervenants auprès des conjoints à comportements violents. Ces intervenants sont désignés comme auditoire cible pour trois raisons. La première est qu'ils constituent une riche source d'information qui côtoie de près la clientèle. En effet, dans le cadre de leur pratique, ils ont rencontré des centaines de conjoints à comportements violents qui leurs ont émis multiples justifications à leur violence. En les interrogeant et en les faisant réfléchir sur le sujet, nous obtiendrons des données diversifiées qui témoignent de l'observation de plusieurs conjoints à comportements violents. La seconde est qu'ils sont directement concernés par notre souci d'obtenir des notions utiles et valables à l'ensemble de la pratique (préventive et curative) en violence conjugale. La troisième est qu'il importe avant tout de comprendre et de définir le concept de justification (et ses multiples facettes) avant d'interroger directement les conjoints à comportements violents. Les intervenants auprès des conjoints à comportements violents sont consultés par le biais du comité aviseur et par la consultation de praticiens externes au comité (Intervenants de L'Accord Mauricie, Intervenants de Option Montréal/ consultation individuelle ; voir section 6).

7.2.3. La vérification externe

La vérification externe est l'examen des procédures utilisées pour recueillir, analyser et interpréter les données. Elle a pour fonction de certifier l'existence de données supportant

chacune des interprétations et celle de certifier la cohésion entre les interprétations et les données recueillies (Nadeau, 1988). À l'intérieur de cette étude, la validation externe est assurée par le comité aviseur. En plus de se prononcer sur la pertinence des concepts relatifs aux stratégies de justification du modèle du PDC, le comité soutient, oriente, analyse et critique l'ensemble des démarches de l'étude. Pour ce faire, chaque membre s'engage à mettre son savoir et son expertise au service du projet. Le comité aviseur sert de guide et de référence quant à l'utilisation de normes de recherche, de publications disponibles et de diverses sources de référence. De par la diversité de son expertise, il ajoute de la rigueur à l'étude. Sa consultation se fait en groupe (10 rencontres) ou, au besoin, en rencontre individuelle entre le professionnel de recherche, le coordonnateur du projet et le(s) collaborateur(s) habilité(s) à répondre à un besoin spécifique.

8. Conclusion

Dans une société comme la nôtre, où les rapports entre les sexes sont majoritairement égalitaires, sévit encore de façon importante le fléau de la violence conjugale. Les drames passionnels font régulièrement la manchette et il n'est pas rare d'entendre les proches d'une famille éplorée nous dire qu'il n'ont rien vu venir ou encore que l'agresseur était un chic type, un bon père de famille, mais qu'il venait de perdre son emploi et qu'il semblait dépressif depuis sa séparation... Ces événements ne sont pas sans choquer la population qui a besoin de comprendre et de ce fait, on lui répond : les connaissances sur la problématique de la violence conjugale ont progressé depuis vingt ans et elles sont diffusées via la recherche, les sensibilisations auprès des jeunes, les campagnes publicitaires. Partout on met en garde sur le fait que « la violence n'est pas toujours frappante mais fait toujours mal », on nous dit de lui dire « non », on invite à la « tolérance zéro ». Comment se fait-il alors que les statistiques demeurent les mêmes années après années et que le phénomène soit si loin de se résorber? Notamment parce que dans une dynamique de contrôle et de domination conjugale, le non à la violence est suivi d'un « mais ».

Dans la théorie du cycle de la violence conjugale, la phase de justification suit celle de l'agression. Elle est reconnue pour perpétuer dans une large mesure la relation conjugale basée sur l'inégalité du pouvoir. Dans cette phase, le dominant s'emploie notamment à communiquer des raisons à la victime pour normaliser les abus qu'il a commis à son endroit. La suite logique (phase de rémission) consiste pour lui à se montrer avenant et aimable, et parfois pénitent pour démontrer que l'incident est clos, qu'il est un bon gars, qu'il ne lui en veut pas, qu'elle est tout pour lui ou encore, que ça ne se reproduira plus.

Ce modèle linéaire classique ne fait voir qu'une facette stéréotypée de la réalité. Le cliché de l'homme jaloux violent qui blâme sa conjointe de regarder ailleurs pour ensuite lui demander pardon avec un bouquet de fleurs existe, soit, mais il permet aussi trop souvent de se distancer du problème car on se dira qu'on ne tombe pas dans un piège aussi gros, non plus qu'on ne saurait être aveugle si quelque chose du genre arrivait à un couple d'amis. Les façons d'amener la normalité de la violence et de la domination en contexte conjugal sont stratégiques, variées, répétitives, combinées avec d'autres manifestations de contrôle et surtout, elles s'appuient sur des

motifs qui se veulent raisonnables pour la victime et des valeurs qui sont admises socialement. Ainsi, ce qui importe de savoir avant tout est que par la justification, l'individu dominant cherche à éviter les conséquences que ses gestes pourraient lui occasionner en se servant du besoin de comprendre de la victime.

En examinant la problématique sous cet angle, on s'éloigne volontairement de la recherche des causes pour en cibler le fonctionnement. Il est fréquent de constater que ces causes sont récupérées dans le discours des conjoints à comportements violents pour s'arroger une position de victime : ils ont eu une enfance malheureuse, ils tiennent ça de leur père, ils sont dépendants affectifs, maniaco-dépressifs. Et que dire de la fameuse perte de contrôle, du tempérament colérique inné chez l'homme? Qu'à cela ne tienne, si l'entourage ne soutient pas directement ces doléances, il peut tout aussi bien en formuler d'autres en suggérant par exemple à l'homme violent de « soigner son alcoolisme » et à sa conjointe de le supporter, en faisant valoir les bienfaits d'une thérapie de couple, étant donné que madame « ne donne pas sa place », etc.

Un conflit conjugal peut parfois déborder en gestes agressifs. Face au constat d'être allé trop loin, il est possible que l'on en vienne à se justifier. Par contre, dans la plupart des unions, cette manœuvre s'accompagne d'un sentiment de culpabilité et n'entravera pas l'empathie pour l'autre ni une réelle volonté de réparation. Le propre de l'individu dominant qui se justifie d'un geste abusif est d'être désolé pour lui-même s'il se sent à risque de conséquences, sinon, il peut tout aussi bien faire comme si de rien n'était ou signifier à la victime que son faux pas a engendré chez lui une réaction bien légitime...

9. Références

- Agnew, R. (1994). The techniques of neutralization and violence. *Criminology*, 32, 555-579.
- Anderson, K. L., & Umberson, D. (2001). Gendering violence: Masculinity and power in men's accounts of domestic violence. *Gender and Society*, 15(3), 358-380.
- Archer, J. (1994). *Male violence*. London: Routledge.
- Aronson, E. (1988). *The social animal (5th ed.)*. New York : Freeman.
- Bandura, A. (1969). *Principles of behavior modification*. New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Bograd, M. (1988). How battered women and abusing men account for domestic violence: Excuses, justifications or explanations?, Dans G. Hotaling, D. Finkelhor, J. Kirkpatrick, & M. Straus (Éds), *Coping with family violence: Research and policy perspectives*, Newbury Park: Sage.
- Bouchard, M., & Tremblay, D. (2002). *Validation des concepts relatifs à l'estimation de la sévérité d'une dynamique de domination conjugale*. Shawinigan : La Séjournelle inc.
- Bouchard, M., Tremblay, D., Potvin, P., & Ayotte, R. (sous presse). *Validation des indicateurs des quatre dynamiques de domination conjugale du modèle du processus de domination conjugale (PDC)*. Shawinigan : La Séjournelle inc.
- Broué, J., & Guèvremont, C. (1999). *Intervenir auprès des conjoints violents*. Éditions St-Martin.
- Broué, J., & Guèvremont, C. (2002). *Blessures d'amour*.
- Cavanagh, K., Dobash, R. E., Dobash, R. P., & Lewis, R. (2001). "Remedial work": Men's strategic responses to their violence against intimate female partners. *Sociology*, 35(3), 695-714.
- Chamberland, C. (2003). Violence parentale et conjugale : des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Cole, R. C. (2000). The DenialRationalization of Abuse Test(DRAT): An assessment tool of minimization, denial and blame in men who batter. *Dissertation Abstracts International Section B: The science and Engineering*, 60(9-B), 4957.

- Cusson, M. (2005). *La délinquance : une vie choisie, entre plaisir et crime*. Montréal : Hurtubise HMH
- Decker, D. (1999). *Stopping the violence*. New-York: Haworth Maltreatment and Trauma Press.
- Dobash, R. E., & Dobash, R. P. (1979). *Violence against wives*. New York: The Free Press.
- Dutton, D., & Golant, S. (1995). *The batterer: A psychological profile*. New York: BasicBooks.
- Dutton, D. (1996). *De la violence dans le couple*. Éditions Bayard.
- Eiskovitz, Z., & Buchbinder, E. (1997). Talking violent : a phenomenological study of metaphors battering men use. *Violence against women*, 3(), 482-498.
- Fortin, A. (1995). La justification de la violence envers l'enfant : un facteur de risque à explorer ? *Résumé de la communication au Colloque québécois sur la prévention de la négligence et de la violence à l'endroit des enfants et des adolescents : une priorité au Québec*. Université de Montréal : CRI-VIFF.
- French, M. (1986). *La fascination du pouvoir*. Traduit de l'américain par Hélène Ouvrard. Paris : Acropole.
- Gondolf, E. W. (2001). *Batterer interventions systems : issues, outcomes and recommendations*. Thousand Oaks : Publications Sage.
- Goutas, N., Girandola, F., & Minary, J. P. (2003). Le sentiment d'injustice subie: Un nouveau regard sur l'agression. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 16(2), 125-149.
- Hearn, J. (1998). *The violences of men : how men talk about and how agencies respond to men's violence against women*. Thousand Oaks CA: Sage.
- Hollander, E., & Stein, D. (1995). *Impulsivity and aggression*. Chichester: Wiley.
- Jukes, A. E. (1999). *Men who batter women*. London: Routledge.
- Kirwil, L. (1989) Children's aggressiveness in a context of parental justifications of violence. Dans J. M. Ramirez, & L. Pulkkinen (Éds), *Aggression in children*.
- Kolb, D.A. (1984). *Experiential learning. Experience as the source of learning and development*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- L'accord Mauricie Inc. (1999). *Formation en dépistage*. Trois-Rivières: Document inédit.

- Langhinrichsen-Rohling, J., Neidig, P., & Thorn, G. (1995). Violent marriages and cross-national analysis. *Violence and Victims*, 8(3), 253-270.
- Lox Lempert, B. (1995). The line in the sand: Definitional dialogues in abusive relationships. *Studies in symbolic interaction*, 18(2), 171-195.
- Markovitz, F. E. (2001). Attitudes and family violence: Linking intergenerational and cultural theories. *Journal of Family Violence*, 16(2), 205-216.
- Mihalic, S. W., & Elliot, D. (1997). A social learning theory model of marital violence. *Journal of Family Violence*, 12(1), 21-47.
- Ministère de la sécurité publique (2006). *La criminalité commise en contexte conjugal au Québec : Statistiques 2004*. Québec : Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité.
- Moore, T. M., Eisler, R. M., & Franchina, J. J. (2000). Causal attributions and affective responses to provocative female partner behavior by abusive and nonabusive males. *Journal of Family Violence*, 15(1), 69-80.
- Nadeau, M.A. (1988). *L'évaluation de programme: théorie et pratique*, (2e éd.). Sainte-foy: Les Presses de l'Université Laval.
- Novaco, R. W. (1975). *Anger control: the development and evaluation of an experimental*. Lexington Books..
- Overholser, J. C., & Moll, S. H. (1990). Who's to blame: Attributions regarding causality ...in spouse abuse. *Behavioral Science and the Law*, 8(), 107-120.
- Paulhan, I., & Bourgeois, M. (1995). *Stress et coping : les stratégies d'ajustement à l'adversité*. Paris : Presses universitaires de France.
- Pence, E., McDonnell, C., & Regan, K. (2002). *A guide for conducting Domestic Violence Assessments*. Minnesota: Domestic Abuse Intervention Project.
- Presser, L. (2003). Remorse and neutralization among violent male offenders. *Justice Quarterly*, 20(4), 801-825.
- Prud'homme, D. RPMHTFVVC (2004). *La violence à l'école n'est pas un jeu d'enfant! : pour intervenir dès le primaire*. Montréal : Éditions du Remue-Ménage.
- Ptacek, J. (1988). Why do men batter their wives ?, Dans K. Yllo, & M. Bograd (Éds) *Feminist perspectives on wife abuse*. Newbury Park: Sage.
- Regroupement Provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (2002). *Branchons-nous sur les rapports de force* :

programme de prévention de la violence. Auteur : Dianne Prud'homme. 58p.

Shaw, M., & Dubois, S. (1995). *Comprendre la violence exercée par des femmes: un examen de la documentation*. Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Statistique Canada. (1993). *L'enquête sur la violence envers les femmes*.
Ottawa, DC : Auteur.

Statistique Canada (2005). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique*.
Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

Straus, M. A. (1993). Physical assaults by wives : a major social problem.
Dans R. J. Gelles & D. R. Loseke (Éds) *Current controversies on family violence*.
Newbury Park, CA: Sage.

Sugarman, D. B., & Frankel, S. L. (1996). Patriarchal Ideology and Wife-Assault:
A Meta-Analytic Review. *Journal of Family Violence*, 11(1), 13-40.

Tonizzo, S., Howells, K., Day, A., Reidpath, D., & Froyland, I. (2000). Attributions
of negative partner behavior by men who physically abuse their partners.
Journal of Family Violence, 15(2), 155-167.

Walby, S. (1990). *Theorizing Patriarchy*. Cambridge: Basil Blackwell.

Webster, C. D., & Jackson, M. A. (1997). *Impulsivity: theory, assessment and treatment*.
New York: Guilford Press.

Wilson, M., Daly, M., & Wright, C. (1993). Uxoricide in Canada: Demographic risk patterns.
Revue canadienne de criminologie, juillet 93, 263-269.

Wolf-Smith, J. H., LaRossa, R. (1992). After he hits her. *Family Relations*,
Vol. 41(3), 325-329.

10. Annexe A : L'équipe de recherche et les partenaires

L'équipe de recherche

Robert Ayotte, Coordonnateur du projet de recherche et directeur de L'Accord Mauricie
(Membre du comité aviseur du projet de recherche phase I et II du PDC)

Martin Brisson, Agent de recherche et intervenant à L'Accord Mauricie

Le comité aviseur

Denise Tremblay, Directrice de La Séjournelle
(Coordonnatrice du projet de recherche phase I et II du PDC)

Diane Prud'homme, Conseillère à la problématique au RPMHTFVVC
(membre du comité aviseur du projet de recherche phase I et II du PDC)

Pierre Turcotte, Professeur-chercheur à l'École de service social de l'Université Laval;
(membre du comité aviseur du projet de recherche phase II du PDC)

Pierre Potvin, Professeur-chercheur au département de psychoéducation de l'UQTR
(membre du comité aviseur du projet de recherche phase I et II du PDC)

Suzanne Lemire, Agente de probation des Services Correctionnels du Québec

Les experts non-membres du comité aviseur

Jacques Broué, Clinicien à Option Montréal (Organisme d'aide pour conjoints à comportements violents; également auteur, formateur et conférencier)

Suzanne Léveillé, Professeure clinicienne au département de psychologie de l'UQTR

Manon Bouchard, Professionnelle de recherche
(Co-auteure du Modèle du PDC phase I et II)

Les autres membres de l'équipe de L'Accord Mauricie

Martin Forest, Responsable clinique et intervenant

Alain Brunelle, Intervenant

Nathalie Rodrigue, Attachée administrative

11. Annexe B : Concepts de contrôle

Extrait intégral de l'appendice C/PDC phase I (pp 137-139)

A – CONTRÔLE PSYCHOLOGIQUE

Les stratégies d'agression psychologique se manifestent par des attitudes de mépris et de dévalorisation directes, des commentaires insultants ou des comportements dénigrants.

Le contrôle psychologique vise le renforcement du sentiment de pouvoir du dominant en plaçant la victime en position d'infériorité psychologique. Chaque fois qu'il atteint sa cible, il endommage l'estime de soi de la victime. L'utilisation d'un ton et de comportements colériques, d'attitudes non-verbales ainsi que la présence de témoins passifs, peuvent en amplifier les impacts. Employées à répétition, les stratégies d'agression psychologique contribuent à maintenir la relation de pouvoir en minant l'estime de soi de la victime et en renforçant la perception de supériorité du dominant.

B - CONTRÔLE SEXUEL

Les stratégies de contrôle sexuel se manifestent par des humiliations sexuelles, l'obligation de visionner du matériel pornographique, par des relations sexuelles non-désirées ou forcées pouvant aller jusqu'au viol. Elles s'extériorisent également par du chantage et des menaces directes si la victime ne se soumet pas aux désirs sexuels du dominant.

Le contrôle sexuel vise à réduire la victime à l'état d'objet sexuel. Lorsqu'il atteint sa cible, il produit un état de subordination de la sexualité de la victime à la sexualité du dominant, générant un effet dévastateur sur la victime. Les stratégies d'agression sexuelle contribuent au maintien de la relation de pouvoir en aliénant la victime de sa sexualité et en renforçant la perception de puissance du dominant ainsi que son système de justification (particulièrement celles de récusation, appendice D).

C - CONTRÔLE ÉCONOMIQUE

Les stratégies de contrôle économique se manifestent par la mainmise sur les ressources financières de l'autre allant jusqu'au détournement et au vol en passant par des décisions unilatérales concernant l'argent du couple. Elles s'expriment également par des menaces de représailles au plan financier.

Le contrôle économique vise à maîtriser l'autre en limitant son pouvoir économique. Lorsqu'il atteint sa cible, il en résulte un appauvrissement et de la dépendance économique au dominant. Il contribue au maintien de la relation de domination en privant la victime de ses ressources financières et en renforçant le pouvoir économique du dominant ainsi que son système de justification (particulièrement celles de droit, appendice D).

D - CONTRÔLE SOCIAL

Les stratégies de contrôle social se manifestent par des restrictions ou des interdits dans les contacts sociaux ; par du discrédit quand à la nature ou la qualité des relations interpersonnelles de la victime ; de l'éloignement géographique ou des menaces rendant difficile l'accès à l'information et aux réseaux d'aide. Elles peuvent aller jusqu'à la séquestration.

Le contrôle social vise à renforcer le pouvoir du dominant en isolant la victime de toutes influences extérieures. Lorsqu'il atteint sa cible, il provoque un renforcement de la dépendance au dominant et renforce l'impact des stratégies de rémission. Il constitue un moyen efficace et privilégié pour le dominant d'assurer le maintien de son pouvoir, tout en réduisant les risques que les différents réseaux de protection sociale se positionnent et se mobilisent pour que cesse la dynamique de domination.

E - CONTRÔLE PHYSIQUE

Les stratégies de contrôle physique se manifestent par une gamme de comportements allant de la menace, implicite ou explicite, d'agressions physiques pouvant se rendre jusqu'à l'uxoricide, en passant par une multitude de contraintes et de sévices corporels. Elles peuvent s'exprimer directement ou indirectement sur des objets, des animaux ou des tiers.

L'utilisation du contrôle physique vise à démontrer la position dominante du dominant. Ses conséquences pour la victime vont bien au-delà des blessures et des sévices graves. Lorsqu'elle atteint sa cible, la victime expérimente son impuissance à assurer sa sécurité ou celle de ses proches et intègre une mesure concrète du pouvoir de représailles du dominant. Il contribue au maintien de la relation de domination en suscitant chez la victime un état de vulnérabilité et de subordination au dominant et protège celui-ci des risques de sanction en balisant le danger qu'il y a pour la victime de faire appel aux réseaux de protection sociale.

12. Annexe C : Inventaire d'autojustifications

1. C'est comme ça que j'ai été élevé (la seule façon que je connaisse; mon père l'était; c'est à cause de ma famille; de la façon dont j'ai été traité; c'est ce que mon père/ma mère m'a fait vivre; c'est jamais aussi pire que ce que mon père a fait à ma mère).
2. Elle m'a poussé à bout (joue avec mes nerfs; elle sait comment me crinquer; c'est elle; sa faute; elle sort mon tempérament...).
3. C'est la nature humaine (celle de l'homme; c'est biologique/génétique; un vrai homme ne se laisse pas marcher sur les pieds; je suis fait comme ça)
4. Elle le méritait (Elle a commencé; Elle m'a poussé/serré/frappé/giflé en premier; Elle m'a fait mal; Elle m'agressait; J'étais la victime là-dedans; Elle est violente; elle devrait suivre une thérapie; elle est hystérique/incontrôlable; ça en prend deux pour faire un combat; c'est elle le problème; c'est seulement avec elle que j'ai des problèmes; je me défendais).
5. J'étais saouïl (j'étais énervé/dans tous mes états; j'ai perdu la carte; Je souffre d'ivresse mentale).
6. J'étais hors de contrôle (Je ne savais plus ce que je faisais; j'ai vu rouge; Ça montre à quel point j'étais en colère; je ne voulais pas être violent; c'est pas de ma faute; j'étais à la mauvaise place au mauvais moment).
7. Je devais avoir le contrôle (ça marche; un homme a ce droit; c'est mon rôle de la discipliner; l'homme doit porter les culottes dans une famille; l'homme est le leader dans la maison; c'est moi qui amène l'argent et paie les factures; je suis en charge; Je suis supposé mener la barque; La bible dit que c'est de même que ça doit fonctionner; c'est ma maison; je fais ce que je veux; c'est des affaires privées qui ne regarde personne d'autres; il fallait que je la ramène sur terre).
8. Elle ne voulait pas écouter (elle ne voulait pas se la fermer; elle n'arrête jamais de m'achaler; elle n'écoutais pas/m'entendais pas; elle voulait pas me laisser tranquille; elle était pas correct avec moi; Elle m'a traité de menteur; je suis intervenu pour mettre fin au débat; elle m'a écouté après ça).
9. J'ai le droit de lui retourner la pareille/de pas me laisser faire
10. Ça lui apprendra (il est temps qu'elle se fasse remettre à sa place; elle va comprendre à l'avenir; comme elle, il y en a qui ne peuvent apprendre qu'en se brûlant; ça va la protéger d'elle-même).
11. C'était instinctif (c'était une réaction/un réflexe/la main m'a parti toute seule).
12. Les femmes sont inférieures (les femmes devraient être soumises et obéissantes; c'est Ma femme/elle m'appartient/est à moi; elle est censée m'obéir; elle n'a pas fait ce qu'elle était supposée faire).
13. J'ai eu une mauvaise journée (J'étais stressé/épuisé/de mauvaise humeur; j'étais déshinibé par mes médicaments; j'étais déprimé; j'avais pas assez dormi; ce sont de petites choses qui ont dégénéré; j'étais plus capable d'en prendre; j'étais envahi par la situation/mes émotions).
14. Je n'avais pas le choix (elle a franchi ma limite; elle m'a aculé au pied du mur; l'enjeu était trop important; Je devais agir ainsi).
15. J'avais raison (c'était normal; c'était la chose à faire; je n'ai rien fait de mal; elle était fautive).

16. Ce n'était pas si grave (une tempête dans un verre d'eau; je ne lui ai pas fait mal; elle « poche » facilement).
17. Ça n'affectera pas notre relation (elle va s'en remettre; elle m'aime encore; on va traverser cette épreuve).
18. J'étais jaloux (elle regardait un autre gars; elle cruise; elle fait son agace; c'est une salope; elle m'a trompé).
19. Ça ne serait pas arrivé si je ne l'aimais pas autant (ce qui est arrivé prouve à quel point je tiens à elle/elle compte pour moi; je ne l'aurais pas frappée si elle ne comptait pas pour moi).
20. Elle a baissé dans mon estime (un gentleman ne touche pas à une dame mais de la façon dont elle a agit, elle n'est plus une dame).